

PRÉAMBULE

Au cours de cette dernière décennie, les pays d’Afrique subsaharienne ont fait de l’accès à l’eau et à l’assainissement une des priorités de leurs politiques nationales.

Dans le cadre de la décentralisation, la majorité des États a transféré la compétence eau et assainissement aux communes, afin que les services publics soient gérés au plus près des populations. Toutefois, les communes sont peu formées, structurées et la question du service public reste conceptuelle ou embryonnaire. Dans ce contexte, l’exercice de la compétence eau et assainissement reste un défi à relever.

Eau Vive a focalisé son appui vers les communes, afin de les aider à assumer pleinement leur rôle d’acteur principal du développement local dans le secteur de l’eau et de l’assainissement.

Au regard de la question centrale de la maîtrise d’ouvrage par rapport aux enjeux d’évolution des communes, *Eau Vive* a identifié de bonnes pratiques, des difficultés et a souhaité capitaliser et partager son expérience avec les acteurs du développement.

EAU VIVE REMERCIE TOUS CEUX QUI ONT PARTICIPÉ À CET OUVRAGE

AUTEURS

Laurence Teissier
Kokou Sémanou

CONTRIBUTEURS

EAU VIVE BURKINA FASO

Adrienne RAMDE,
responsable de l'appui
à la maîtrise d'ouvrage
communal,

Daouda BAGUIGNAN,
Yolande BAYALA YANTIO,
Seydou HASSAN
et Didier KIENOU,
responsables projets.

EAU VIVE MALI

Alassan NAHE,
directeur pays.

EAU VIVE NIGER

Hilaire DONGOBADA,
directeur pays et
Amani ISSOUFOU,
responsable projet.

EAU VIVE SÉNÉGAL

Joseph N'DIAYE,
directeur pays et
Mame TACKO DIALLO,
responsable mobilisation
sociale.

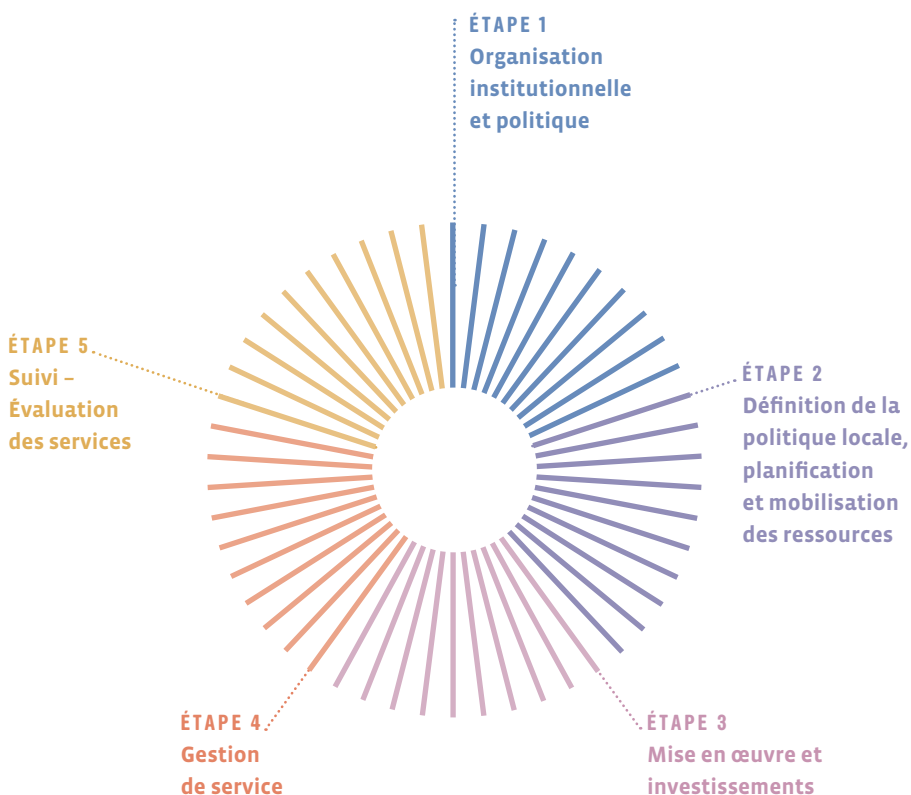
EAU VIVE TOGO

Im Ranna SANT'ANNA,
directeur pays.

Et Pierre FILLATRE du
cabinet Contrechamp.

LE CYCLE DE L'APPUI À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

La maîtrise d'ouvrage communale est développée en cinq étapes qui regroupent un **ensemble d'actions** impliquant **différents acteurs**, à des **niveaux de responsabilités distincts**.



SOMMAIRE

| | | | |
|--|----|--|----|
| Préambule..... | 1 | ÉTAPE 3 | 38 |
| Remerciements..... | 2 | Mise en œuvre et investissements | |
| Le cycle de l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale..... | 3 | ↳ Conforter le rôle des communes au cœur du dispositif..... | 40 |
| Sigles et abréviations..... | 5 | ↳ Impliquer un ensemble d'acteurs dans le processus..... | 42 |
| ÉTAPE 1 | 6 | ÉTAPE 4 | 44 |
| Organisation institutionnelle et politique | | Gestion de service | |
| ↳ Bien connaître les politiques nationales du secteur eau/assainissement..... | 8 | ↳ Se repérer parmi les différents modes de gestion..... | 46 |
| ↳ Mobiliser et responsabiliser tous les acteurs..... | 11 | ↳ Renforcer le triptyque communes / opérateurs de gestion et de maintenance / usagers..... | 51 |
| ↳ Renforcer la place des communes au cœur du processus et créer des organes de pilotage..... | 18 | ↳ Une tarification qui permet de recouvrir le coût du service..... | 64 |
| ÉTAPE 2 | 26 | ↳ Du plaidoyer et du temps..... | 68 |
| Définition de la politique locale, planification et mobilisation des ressources | | ÉTAPE 5 | 70 |
| ↳ Un diagnostic territorial partagé et inclusif..... | 28 | Suivi-évaluation des services | |
| ↳ Un plan d'action concret adapté aux capacités financières de la commune..... | 34 | ↳ Faire comprendre aux acteurs l'importance du suivi-évaluation..... | 72 |
| | | ↳ Accompagner les acteurs dans la conception et la mise en œuvre du suivi-évaluation..... | 73 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP

Adduction d'Eau Potable

AEPA

Adduction d'eau Potable et Assainissement

AMOC

Appui à la Maîtrise d'Ouvrage Communale

ASUFOR

Association des Usagers du Forage

AUE

Association des Usagers de l'Eau

AUSEP

Association des Usagers du Service Public de l'Eau

CC

Cadre de Concertation

CCEAU

Comité Communal de l'Eau et de l'assainissement

CGPE

Comité de Gestion de Point d'Eau

CHA

Commission Hygiène et Assainissement

CM

Conseil Municipal

CVD

Comité Villageois de Développement

DRH

Direction Régionale de l'Hydraulique

E & A

Eau & Assainissement

GSE

Groupe de Suivi - Evaluation

OFOR

Office des Forages Ruraux

OSC

Organisation de la Société Civile

PCD

Plan Communal de Développement

PDSEC

Plan de Développement Sectoriel

PEA

Poste d'Eau Autonome

PEPAM

Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire

PL AEPA

Plan Local Eau et Assainissement

PLD

Plan Local de Développement

PMH

Pompe à Motricité Humaine

PNAEPA

Plan National Eau Potable et Assainissement

PTF

Partenaires Techniques et Financiers

SAC/SCPE

Structures d'Appui Conseil du Service Public de l'Eau

S - E

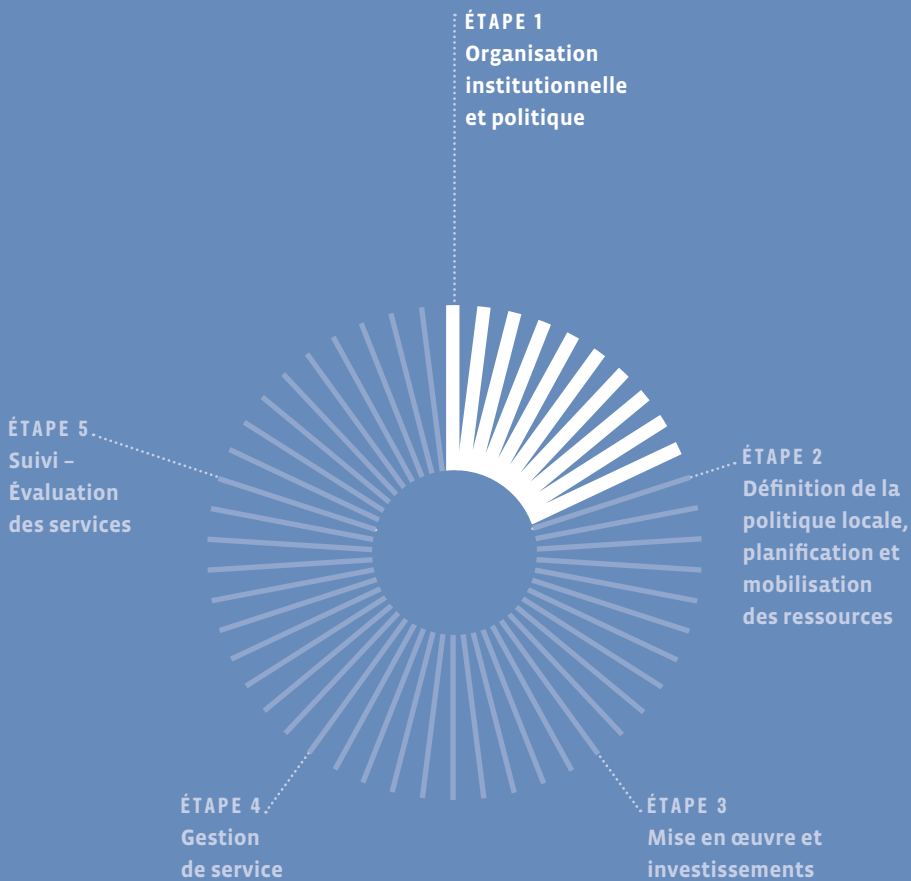
Suivi - Evaluation

STEA

Service Technique Eau et Assainissement

ST

Service Technique



ÉTAPE 1

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

L'organisation institutionnelle est un enjeu central de tout projet qui permet :

- ↳ **d'identifier l'ensemble des acteurs** impliqués dans le service de l'eau ;
- ↳ **de définir les rôles de chaque acteur**, chacun à leur niveau de responsabilité ;
- ↳ **de structurer les acteurs, de coordonner** leur action et de favoriser la concertation.

L'analyse des différentes expériences montre que la démarche de structuration des acteurs et de mobilisation sociale, menée par *Eau Vive*, est un point fort de son action et effectivement un gage de pérennité du service communal eau et assainissement (SCEA).

3 CLÉS POUR RÉUSSIR

- 🔑 Bien connaître les politiques nationales du secteur E&A.
- 🔑 Mobiliser et responsabiliser tous les acteurs (villages/ usagers, communes, État), à toutes les étapes du cycle de l'AMOC.
- 🔑 Renforcer la place des communes au cœur du processus et créer des organes de pilotage.

BIEN CONNAÎTRE LES POLITIQUES NATIONALES DU SECTEUR EAU/ASSAINISSEMENT

La première étape d'un projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale en E&A consiste à comprendre le contexte institutionnel dans lequel il s'inscrit et sur lequel il pourra éventuellement jouer.



MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS CADRES NATIONAUX

Les **cadres nationaux** qui régissent le secteur E&A varient selon les pays. Certains, comme au Burkina Faso, sont très détaillés et d'autres moins précis. La maîtrise préalable de ces cadres permet un appui efficace aux communes.

Au Burkina Faso et au Mali, la compétence Eau est transférée aux communes (au Niger, cette compétence est transférée de fait, même si le décret n'est pas encore validé). Les communes sont propriétaires des ouvrages et doivent en assurer la gestion. Mais parfois, certaines zones de flou demeurent sur le partage de responsabilités entre les services déconcentrés et les communes. Les responsabilités des uns et des autres, non établies clairement, induisent des zones d'ombre, sur lesquelles il est aussi possible d'intervenir.

Au Sénégal, la **compétence Eau n'est pas transférée** aux communes. Les ouvrages

restent aux mains de l'État. La gestion des AEP en milieu rural était confiée aux associations d'usagers. Mais le contexte est mouvant : une réforme est en cours pour développer la privatisation des services de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques.

Cependant les communes peuvent planifier et investir pour améliorer les services E&A au profit des populations. Et dans les faits, de nombreuses communes rurales et même urbaines, prennent des initiatives pour favoriser l'accès à l'eau potable à leurs habitants.

Eau Vive, convaincue qu'un service communal E&A pérenne repose sur une responsabilisation et une montée en compétence de la commune, continue d'impliquer les communes dans les projets menés sur le secteur E&A et démontre ainsi que, même si les maires n'ont pas, de par les textes, la compétence Eau, leur responsabilisation est un gage de réussite dans un contexte où les populations les interpellent régulièrement sur ces services.

EXEMPLE : BURKINA FASO – ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

| NIVEAU | ACTEURS |
|--|--|
| NATIONAL Orientations politiques | Ministères: MEAHA – MATD-MEF CNE/CPN/PN AEPA ONEA |
| RÉGION Mise en œuvre des politiques | Gouvernorat DREHA DRP PN AEPA |
| PROVINCE Mise en œuvre (technique) | Haut-Commissaire Receveur municipal DPCMEF |
| COMMUNES MO – décision locale | Conseil Communal / CCEAU / STEA Opérateurs: fermier, règie, maintenancier, fontainier |
| VILLAGES / USAGERS Gestion des PMH / Puits | AUE CVD Gestionnaire de PMH |

EAU VIVE
intervient en appui auprès de l'ensemble des acteurs

Sigles

AUE: Association des Usagers de l'Eau

CCEAU: Comité Communal de l'eau

CNE: Comité National de l'Eau

CPN: Comité de Pilotage National

CVD: Comité Villageois de Développement

DREHA: Direction Régionale Eau Hydraulique Assainissement

MEAHA: Ministère Eau, Aménagements Hydrauliques et Assainissement

MATD: Ministère Aménagement du Territoire et Décentralisation

MEF: Ministère Economie et Finances

MO: Maîtrise d'ouvrage

PNAEPA: Plan national AEPA

PMH: Pompe à motricité humaine

STEA: service technique communal E&A

S'INSCRIRE DANS LE CADRE NATIONAL, IDENTIFIER LES POINTS DE BLOCAGES, LES FACTEURS D'ÉVOLUTION, ET INNOVER

L'action d'*Eau Vive* est menée en adéquation avec les politiques nationales en matière d'Eau et d'Assainissement.

Eau Vive a su, dans chacun des pays, identifier les principaux facteurs d'évolution et utiliser les marges de manœuvre que les textes offrent pour innover en initiant :

↳ **les Comités Communaux** de l'Eau et de l'Assainissement (CCEAU) au Burkina, qui ont été repris dans les textes de loi par la suite ;

↳ **les Commissions Hygiène et Assainissement** (CHA) au Sénégal, reprises par le programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM).



ADRIENNE RAMDÉ CCEAU – Burkina Faso

« Nous souhaitons tester un cadre de concertation communal dédié à l'eau et ouvert à plusieurs acteurs, tout en restant dans les orientations nationales. Nous avons exploité un article sur la décentralisation. [...] Les communes peuvent mettre en place des structures et commissions pour la gestion. [...] Nous avons réfléchi à son rôle, sa composition, accompagné la mise en œuvre, fait des ajustements. Comme l'expérience était concluante, le Ministère a légiféré et institutionnalisé les commissions communales de l'eau. »

HILAIRE DONGOBADA Cadre de concertation au Niger

« Nous avons mis en place ces cadres de concertation à Kornaka et à Makalondi. Ils mobilisent les élus, les agents techniques, les représentants villageois, les services techniques déconcentrés, les comités de gestions. Ils ont pour rôle l'orientation et les décisions sur toutes les questions E&A au niveau communal. Les élus acceptent de tester cette organisation, car elle donne des résultats et ils en témoignent auprès des différents ministères. Si ces organes ne sont pas encore institutionnalisés, ils sont acceptés. »

MOBILISER ET RESPONSABILISER TOUS LES ACTEURS

L'appui à la maîtrise d'ouvrage communale réussit si tous les maillons de la chaîne sont impliqués, convaincus, engagés et responsabilisés sur leur rôle.

L'identification des acteurs permet de les cartographier, responsabiliser et rassembler autour d'un objectif commun : la pérennité du service Eau / Assainissement.

Eau Vive amène les acteurs à identifier, eux-mêmes, leurs problèmes, les solutions qui leurs sont propres, afin qu'ils puissent s'approprier l'action et s'y impliquer.

L'identification et l'émergence d'un engagement collectif autour de la construction et de la pérennité des services, va jouer un rôle de catalyseur de l'engagement de ces acteurs, intervenant à différentes échelles.



DES ACTEURS ÉTATIQUES, PROVINCIAUX ET RÉGIONAUX

Parce qu'ils :

- ↳ définissent les politiques nationales ;
- ↳ s'assurent de leur application, de l'allocation de ressources.

Eau Vive veille à leur donner un rôle dans chacun des projets qu'elle mène avec les collectivités locales.

Selon les niveaux, ces acteurs peuvent être soit des freins (les services déconcentrés de l'État ont parfois le sentiment de perdre leurs responsabilités et leur pouvoir au profit des communes), soit des leviers capables d'intervenir pour débloquer des situations. *Eau Vive* veille à les légitimer dans leur action et à leur donner une place valorisante dans les projets.



IMPLIQUER CES ACTEURS PERMET :

- ↳ d'obtenir leur **quibus** pour mener à bien le projet ;
- ↳ d'assurer l'**ancrage institutionnel** du projet.

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET SERVICES DÉCONCENTRÉS

| RÔLE | MOTEURS  | FREINS  |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir et mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales dans le secteur. ➤ Veiller à l'application des politiques et stratégies. ➤ Mobiliser des ressources. ➤ Coordonner et suivre les interventions. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Couverture des territoires. ➤ Interlocuteur des Partenaires techniques et financiers. ➤ Cadre législatif et réglementaire qui favorise l'intervention des partenaires. ➤ Reconnaissance de l'action des organisations de la société civile. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réticence face au transfert de compétences (de pouvoirs) aux communes. ➤ Difficulté à faire évoluer leurs pratiques. ➤ Manque de moyens: humains, techniques et financiers. ➤ Lourdeur administrative. ➤ Insuffisance de partage d'information entre le Ministère et les services déconcentrés. |

 HILAIRE DONGOBADA**Mise en place d'un service intercommunal E&A à Kornaka (Niger)**

«La question de la participation effective des agents des services déconcentrés donne parfois lieu à de vives négociations sur le montant de leur indemnisation, notamment quand les fonds proviennent des ONG. Par exemple, le plan de développement communal a fait l'objet d'un atelier de validation, réunissant les élus, les représentants villageois et coutumiers, les autorités locales et les services déconcentrés. Le maire a élaboré un budget pour organiser l'atelier et *Eau Vive*, dans le cadre du projet, a mis à sa disposition une enveloppe financière, mais qui ne couvrait pas tous les frais. Le maire s'est organisé, a négocié avec les différents acteurs. Cette démarche a conforté son rôle au cœur des relations et de la chaîne de responsabilité.»

 DIDIER KIENOU**Projet Zorgh'eau à Zorgho (Burkina Faso)**

«Il était prévu que la commune participe au financement des travaux et paie directement les entreprises. Le projet a accompagné la commune dans le processus de passation des marchés. Mais le service provincial, chargé du contrôle financier, n'étant pas au courant du projet, a refusé de viser les contrats des travaux. En conséquence, la commune n'a pas pu décaisser les montants de sa contrepartie, qui avaient pourtant été planifiés dans le budget municipal. Pour lever cette contrainte, le projet a pris le soin d'impliquer le contrôle financier dans les prochains processus de passations de marchés. Depuis, les contrats ont été visés et les contreparties communales décaissées.»

DES CONSEILS POUR RÉUSSIR

Prévoir

d'organiser le lancement du projet avec tous les acteurs. C'est l'occasion d'inviter les représentants des ministères.

Toujours impliquer

les services techniques déconcentrés de tutelle dans la planification stratégique des projets, les implantations et les réceptions des ouvrages.

Organiser

des cérémonies officielles d'inauguration des infrastructures.

Proposer

aux agents des différents ministères ou services déconcentrés de participer au comité de pilotage du projet ou au suivi du projet.

Profitez

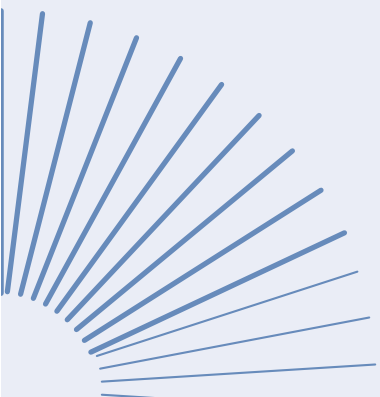
des diverses visites de terrain, pour les rencontrer, les informer de l'avancée du projet, les amener sur le terrain.

Identifier

les besoins éventuels de formation des agents des ministères et services déconcentrés et faciliter leur renforcement de capacité.

Confier

aux services déconcentré, certaines prestations comme les formations qui relèvent de leur domaine de compétence...



ACTEURS COMMUNAUX

Parce qu'ils sont :

- **maîtres d'ouvrage** et définissent la politique et la stratégie E&A sur leur territoire;
- **garants de l'existence, la pérennité** et la qualité du service communal E&A;
- **relais entre les acteurs** intervenant: à tous les niveaux (étatiques, régionaux, locaux et usagers), et devant piloter l'ensemble des actions, en lien avec chaque acteur;
- **noyau essentiel au pilotage** de l'ensemble du processus (décideurs/donneurs d'ordre).

Eau Vive les accompagne pour comprendre l'ensemble de leurs responsabilités et assumer leurs missions. Elle les amène à prendre en compte et à mieux appréhender leurs besoins, et à trouver les solutions adaptées.

 **DIDIER KIENOU**



Projet Zorgh'eau à Zorgho (Burkina Faso)

« Afin de faire prendre conscience à certains élus que la compétence E&A relève de leurs responsabilités, je leur ai proposé de traverser le village et montré le forage en panne et l'eau saumâtre du point d'eau traditionnel. Je leur ai expliqué qu'en tant qu'élus, ils portent la responsabilité de cette eau insalubre qui peut rendre malades les habitants. Depuis, un élu m'a dit que quand il passait à côté du forage, il n'avait plus le même regard, il se sentait responsable et n'hésitait pas à intervenir si une personne ne l'utilisait pas correctement. »

 **AMANI ISSOUFOU**

« J'explique aux élus que l'eau est un enjeu électoral et que s'ils comblent les besoins vitaux de leurs concitoyens, ils seront réélus! »

CONSEIL COMMUNAL (CM) ET CADRE CONCERTATION COMMUNAL SUR E&A (CCEA)

| RÔLE | MOTEURS  | FREINS  |
|--|---|--|
| <p>CM</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maître d'ouvrage du service public: planification des besoins, propriétaire des ouvrages, gestion des services. <p>CCEA</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir la politique et la stratégie en matière E&A sur le territoire. ➤ Interface entre le conseil municipal et les acteurs du développement. ➤ Suivre la qualité des services. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Légitimité des élus. ➤ Un cadre de concertation élargi, qui va au-delà du cercle des élus, et représentatif de l'ensemble des acteurs. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible niveau d'instruction des élus, analphabétisme fréquent. ➤ L'essentiel des responsabilités reposent sur un petit nombre d'élus. ➤ Manque de moyens: effectifs, compétences techniques et ressources financières. ➤ Des services techniques qui ont du mal à déléguer les compétences dévolues aux communes. |

DES CONSEILS POUR RÉUSSIR

Conscientiser

les élus sur la compétence
E&A: c'est quoi? quels enjeux?
quelles implications?
.....

Profiter

d'un conseil municipal pour
amener les élus à autoévaluer
leurs capacités à exercer la
compétence E&A et les aider
à identifier leur marge de
progression.
.....

Former

les acteurs communaux :
décentralisation, réforme,
plan national Eau potable /
assainissement, maîtrise
d'ouvrage communale...

Proposer

des voyages d'études,
d'échanges d'expériences
dans d'autres communes de
leur pays ou de la sous-région.
.....

Faciliter

leur participation à des ateliers
relatifs au secteur E&A, au
niveau régional et national,
afin de renforcer leurs
compétences, d'ouvrir leur
vision et de rencontrer d'autres
acteurs.





USAGERS DE L'EAU

Parce qu'ils sont :

↳ **principaux bénéficiaires** du service de l'eau ;

↳ **« au bout de la chaîne »** de production, de distribution, de vente et de consommation de l'eau et/ou des services d'assainissement mis en place ;

↳ **maillon indispensable** et incontournable de la gestion des services E&A, notamment dans leur rôle **d'usagers/ payeurs** du service.

Eau Vive les appuie pour une meilleure compréhension de leur rôle : se positionner vis-à-vis de la commune et des autres acteurs de l'eau ; assumer leurs responsabilités dans la gestion du service.



SEYDOU HASSANE

« Dans un village, les habitants ne comprenaient pas pourquoi ils devaient désormais payer l'eau du forage. Le chef me faisait remarquer que l'eau qui tombe du ciel est gratuite. Je lui ai expliqué que les pièces de rechange du forage ne tombaient pas du ciel et qu'il fallait bien les payer, ainsi que le réparateur. Après réflexion, il m'a répondu que j'aurai dû leur expliquer que la cotisation servait à payer les pièces plutôt que l'eau, c'était plus compréhensible. Aujourd'hui, leur cotisation est à jour. »

YOLANDE BAYALA YANTIO

« Le chef d'un village était réfractaire au changement et à la modernité. Il ne voulait pas que l'on construise des latrines. J'ai proposé que la latrine de démonstration soit réalisée dans son village, chez lui, dans sa concession. Ce compromis a permis de travailler dans le village, avec les autres familles. »

USAGERS - VILLAGEOIS

| RÔLE | MOTEURS  | FREINS  |
|---|--|---|
| <p>Chefferie traditionnelle</p> <p>↳ Autorité coutumière, garante des actions menées dans la communauté.</p> <p>CVD</p> <p>↳ Planifier et décider des actions de développement dans le village.</p> <p>AUE/ASUFOR</p> <p>↳ Gérer et payer l'eau dans le village.</p> | <p>↳ Pouvoir héréditaire, personne incontournable.</p> <p>↳ Certains chefs coutumiers sont également élus municipaux.</p> <p>↳ Légitimité des CVD et AUE, car choisis par la population et reconnus par la commune.</p> <p>↳ Certains membres des CVD sont aussi conseillers municipaux.</p> | <p>↳ Faible niveau de compréhension du développement.</p> <p>↳ Analphabétisme des responsables des AUE/CVD.</p> <p>↳ Mobilité des membres.</p> <p>↳ Concentration des responsabilités dans les mains de quelques leaders.</p> |

DES CONSEILS**POUR RÉUSSIR****Apprendre à connaître**

les acteurs, c'est comprendre leurs réalités, leurs us et coutumes, leurs enjeux, leurs attentes, leurs contraintes, les volontés d'action qui les animent...

Les accompagner

à identifier par eux-mêmes leurs problèmes et leurs solutions.

Démontrer

l'intérêt, individuel et collectif, de chacun des acteurs à participer pleinement au processus.

S'assurer

que l'ensemble des acteurs a le même degré d'information.

Cerner

les intérêts et les affinités, anticiper les éventuels blocages et trouver des solutions favorisant la pleine collaboration de tous les acteurs.

Partir

du cas pratique de leur village, de leur commune.

Motiver

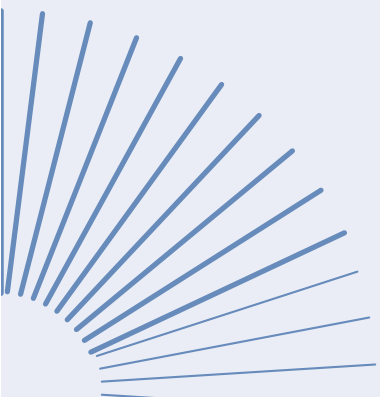
par l'honneur, jouer sur la satisfaction morale.

Proposer

une pédagogie adaptée aux différents acteurs, en fonction de leurs capacités, afin de leur expliquer la décentralisation, le transfert de compétences, l'organisation à mettre en place, leurs rôles et responsabilités.

S'adapter, innover,

chaque situation est unique...



RENFORCER LA PLACE DES COMMUNES AU CŒUR DU PROCESSUS ET CRÉER DES ORGANES DE PILOTAGE

Le conseil municipal, organe décisionnel de la commune, est “LE” garant du service public et du développement du territoire. Il doit être au cœur du dispositif d’appui à la maîtrise d’ouvrage communal et avoir les moyens de jouer pleinement son rôle.

Mais à lui seul, il ne peut pas piloter directement l’ensemble des activités de développement de la commune, d’autant plus au regard du manque de moyens humains, techniques et financiers qui caractérise bon nombre de ses domaines d’intervention. Il reste pourtant l’organe décisionnel légitime de la commune qu’il est possible d’appuyer au niveau technique et politique par la mise en place des organes de pilotages dédiés au secteur E&A que sont :

1. **le Cadre de concertation sectoriel (politique);**
2. **le service technique communal (opérationnel).**

Ces deux parties ont un rôle central, indispensable pour la gouvernance et la gestion du service de l’eau et de l’assainissement.



CADRE DE CONCERTATION SECTORIEL E&A

- ↳ **CCEAU** : comité communal de l’eau et de l’assainissement (Burkina Faso).
- ↳ **CHA** : Commission Hygiène et assainissement (Sénégal).

Les cadres de concertation E&A permettent d’impliquer les différents acteurs de l’eau intervenant à l’échelle communale et régionale. Ils favorisent le débat, la recherche du consensus, la responsabilisation des acteurs à la base et la prise de décision sur les questions clés du secteur.

Ils offrent un cadre dédié permettant de traiter la question E&A dans son détail et sa complexité.



MISSION DU CCEAU/CHA

- ↳ Interface entre la commune et les différents acteurs impliqués dans le service de l’eau.
- ↳ Accompagne la commune dans l’exercice de la maîtrise d’ouvrage sur les questions E&A : propositions d’orientations.

5 ÉTAPES POUR METTRE EN PLACE UN CADRE DE CONCERTATION (CC)

1. Faire prendre conscience au conseil municipal de la nécessité de créer un CC.
2. Définir, avec les acteurs communaux, le rôle, les missions et les activités du CC.
3. Accompagner le conseil municipal dans l'identification des groupes d'acteurs pertinents à impliquer dans le CC.
4. Prendre une délibération et un arrêté communal, portant sur la création du CC = légitimer.
5. Budgéter son fonctionnement et trouver des pistes de financement.

COMPOSITION-TYPE D'UN CADRE DE CONCERTATION MULTI-ACTEURS

- ↳ Élus municipaux
- ↳ Secrétaire général de la mairie
- ↳ Techniciens communaux
- ↳ Services déconcentrés E&A
- ↳ Représentants des villages (chefferie traditionnelle, villageois...)
- ↳ Association des usagers de l'eau
- ↳ Opérateurs privés (exploitants, fermiers, fontainiers, réparateurs, maçons...)
- ↳ ...



🗨️ HILAIRE DONGO BADA

Cadre de concertation et financement

«Au Niger, la législation ne prévoit pas de cadres de concertation sectoriels, mais nous les avons testés avec plusieurs communes qui y voient leur intérêt. Ces cadres sont élargis à tous les intervenants de la commune, afin qu'ils puissent se concerter sur la question E&A. Nous conseillons la commune qui pilote ce cadre de concertation pour qu'elle négocie avec les autres intervenants une contribution à son fonctionnement.»

🗨️ DAOU DA BAGUIGNAN

CCEAU

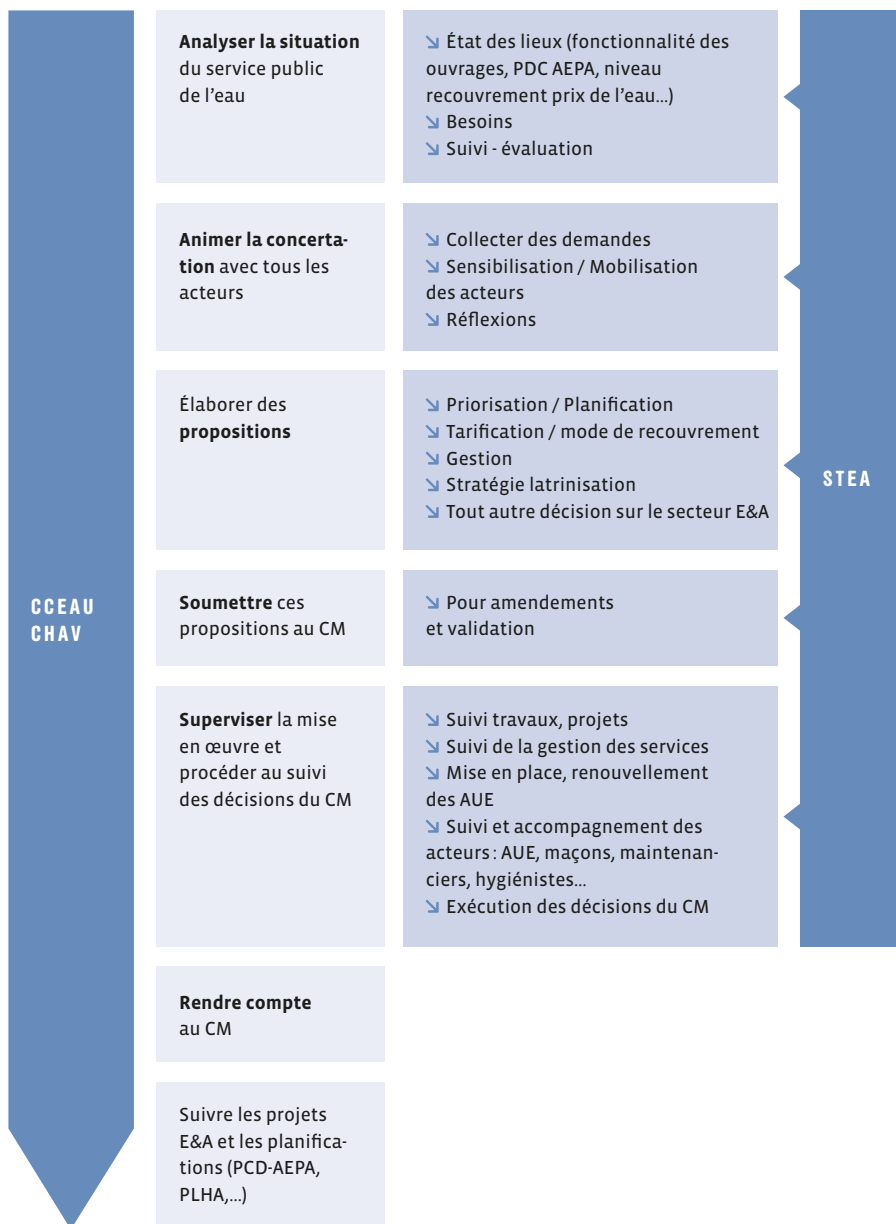
«Le maire de Mansila perçoit bien l'intérêt du CCEAU. Il a payé de sa poche les frais de déplacements pour permettre aux membres du CCEAU de résoudre un conflit dans un village, où une personne avait fermé le forage.»

🗨️ ALASSANE NAHÉ

Cas des petites communes

«Tout dépend de la taille et du dynamisme des communes. Le Mali compte 703 communes, dont parfois des micro-communes et l'intercommunalité n'est pas toujours évidente. Dans ce cas, il est plus compliqué de maintenir des commissions spécifiques E&A.»

MISSION ET INTERACTION D'UN CADRE DE CONCERTATION SECTORIEL ET D'UN SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL





LE STEA : SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL E&A

Dans un contexte où les communes disposent de peu de personnel et, souvent, d'aucune compétence technique directe E&A, l'agent technique constitue une ressource incontournable pour permettre à la commune d'exercer concrètement ses fonctions de maîtrise d'ouvrage E&A.

À SAVOIR

Le STEA est le bras technique opérationnel du conseil municipal et du cadre de concertation sectoriel. Il est souvent constitué d'un seul agent.



YOLANDE BAYALA YANTIO

« À Saponé, à défaut d'un technicien communal, il y avait un point focal E&A (personne ressource bénévole et non spécialement qualifiée), désignée par la direction régionale de l'hydraulique. Son rôle était d'établir l'inventaire des points d'eau de la commune et de remonter les informations au niveau régional. Lorsque la commune a voulu mettre en place un service technique, nous avons souhaité utiliser ses compétences, car il connaissait bien le secteur, la population, les élus, les agents des services déconcentrés. Isidore a donc été recruté par la commune, mais pour ses compétences d'animateur. Au niveau technique, la commune a fait appel à *Eau Vive*, mais aussi à la DRH pour la conseiller ou établir les DAO (Dossiers d'appels d'offre). »

DIDIER KIENOU

Projet Zorgh'eau à Zorgho (Burkina Faso)

« Zorgho est une grande commune, à la fois urbaine et rurale. Le technicien à recruter devait être en mesure d'aider la commune à prendre des décisions techniques. Dalla a été recruté au niveau BTS. Par la suite, il s'est formé au niveau master, en formation continue. Aujourd'hui, il a acquis une solide expérience. Afin de valoriser son savoir-faire, et conforter sa motivation, la commune l'a nommé directeur des services techniques, ce qui lui permet d'être mieux rémunéré. »

ÉTUDE DE CAS

LES 8 PRÉALABLES INCONTOURNABLES À LA MISE EN PLACE D'UN STEA

INSTITUTIONNELS

1. Prendre une délibération, puis un arrêté portant sur la création, les attributions et le fonctionnement du STEA municipal.
2. Rédiger un contrat de travail, qui sera également visé par le service financier déconcentré, pour que la mairie puisse payer directement le ou les agents.

FINANCIERS

3. S'assurer, au regard de la réglementation, que la commune peut embaucher du personnel supplémentaire.
4. Prévoir une ligne dans le budget communal, pour le service et son fonctionnement.
5. Définir avec les services financiers déconcentrés (contrôle de gestion), les modalités de paiement du ou des agents et du fonctionnement du service.

TECHNIQUES

6. Définir les attributions du ou des agents techniques, leur fiche de poste et leur profil.
7. Constituer un jury (élus, secrétaire général de la mairie, services techniques déconcentrés...) pour définir les modalités de recrutements (entretien, test) et procéder au recrutement.
8. Publier l'avis de recrutement dans les journaux et recruter l'agent.



L'AGENT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT IDÉAL

Technicien, animateur, ingénieur : le profil de l'agent doit être adapté aux contraintes et capacités de la commune. Le poste met en jeu des compétences d'animation, de mobilisation sociale, de formation d'acteurs sociopolitiques, autant que des compétences techniques.



LE FINANCEMENT DES ORGANES DE PILOTAGE

Pour être pérenne et assumer pleinement leur mission, les CCEAU et les ST doivent disposer de ressources financières.

Quelques pistes :

DOTATIONS DE L'ÉTAT

C'est souvent par méconnaissance que les élus estiment qu'ils ne pourront pas bénéficier de dotation de leur État. Il faut les accompagner dans cette démarche, les conseiller pour inscrire dans le budget communal les coûts du service communal E&A et solliciter diverses dotations pour son fonctionnement.

Exemple : au Burkina Faso, les CCEAU ont été validés par décret ministériel. Ce décret prévoit que les communes puissent obtenir des fonds du « contrôle financier » (organe d'État qui intervient avant l'ordonnancement des dépenses), pour son fonctionnement.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF) DE LA COMMUNE

Les CCEAU et les ST ne sont pas mis en place pour un seul projet, mais pour assumer l'ensemble du service E&A communal. Les communes peuvent donc demander à leurs partenaires de s'inscrire en adéquation avec leurs orientations et de participer à leur fonctionnement. Certaines communes, lorsqu'elles font appel à un délégataire (ou fermier) peuvent également négocier pour qu'une partie des recettes soient reversées au financement de ces structures de pilotage.

LES RESSOURCES DE L'EAU

Au niveau des communes, le recouvrement du prix de l'eau doit permettre de financer en partie le coût du service. (cf. étape 4 Gestion de service).

L'INTERCOMMUNALITÉ

Ce dispositif offre une perspective intéressante pour permettre à de petites communes de mutualiser leurs moyens financiers.

💬 SEYDOU HASSANE

Financement des CCEAU

« Nous avons accompagné des communes en affermage, dans leurs négociations avec l'ONEA pour que 5 % des recettes leur soient reversées afin de financer le CCEAU et le STEA. Dans une même optique, nous réfléchissons à comment accompagner les communes à négocier avec des fermiers privés »

💬 KOKOU SEMANOU

« L'argent de l'eau doit financer l'eau. La redevance du prix de l'eau doit être fléchée pour permettre de financer le service. Il faut travailler à augmenter le taux de recouvrement du prix de l'eau, qui reste faible »

L'AUTONOMISATION DES CCEA ET STEA

Il est essentiel que les organes de pilotage restent en place une fois les investissements réalisés et le projet terminé. Il est nécessaire de donner du sens et un contenu clair à leur mission.

Les impliquer dans une logique de gestion de service public leur donne l'opportunité d'avoir une vision à long terme de leur rôle, au-delà du projet et leur permet de s'autonomiser (cf. *étape 5 Suivi – Évaluation du service*).



DES CONSEILS POUR RÉUSSIR

Légitimer

le cadre de concertation sectoriel et le service technique, par un arrêté municipal.

Impliquer

les services financiers déconcentrés, afin de pouvoir engager les dépenses.

Définir

la rémunération de l'agent technique selon la grille salariale du code des collectivités territoriales.

Identifier,

dès la mise en place de ces organes de pilotages, les ressources permettant de financer leur fonctionnement.

Impliquer

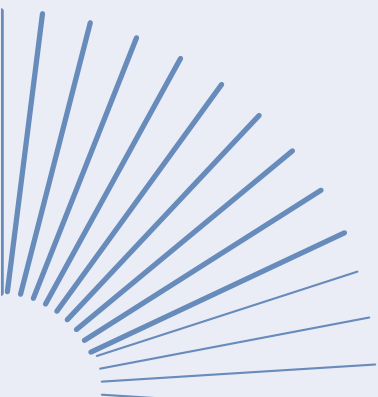
les CC et STEA dans une logique de gestion du service public E&A, pour éviter qu'ils ne s'arrêtent de fonctionner dès les investissements réalisés.

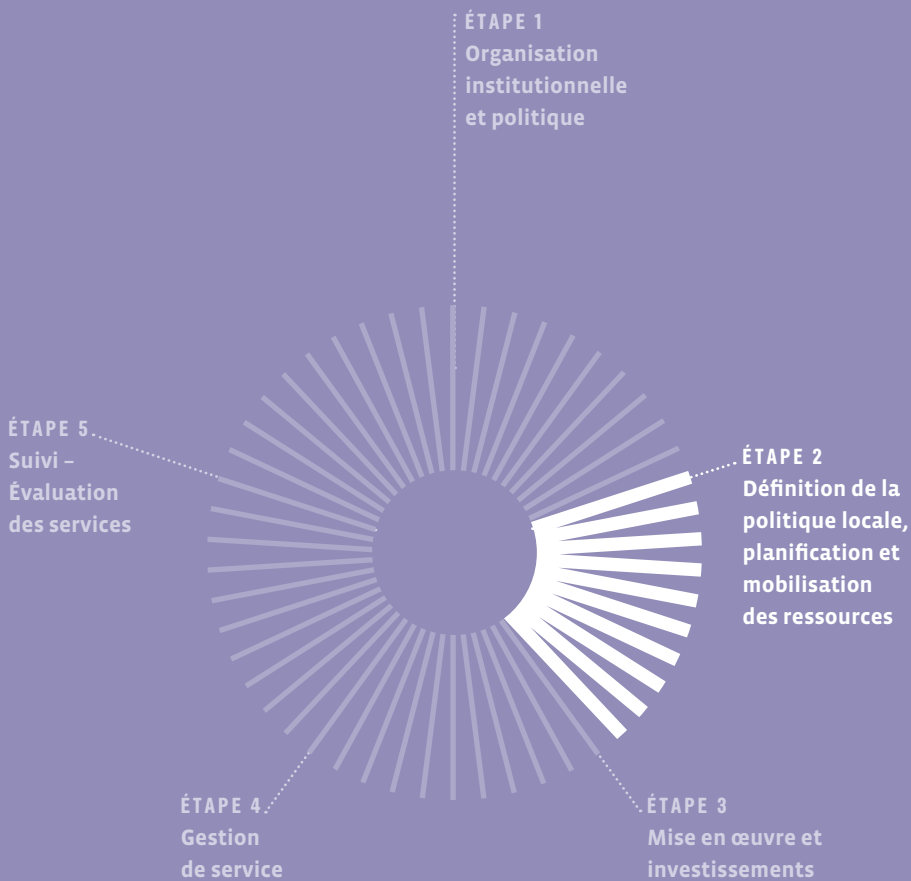
Proposer

un accompagnement personnalisé, en fonction des capacités et besoins, aux membres des CC et aux agents techniques, pour les accompagner tout au long de leur mission.

S'adapter

à chaque situation, et ne jamais systématiser.





ÉTAPE 2

DÉFINITION DE LA POLITIQUE LOCALE, PLANIFICATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES

L'implication des acteurs locaux, dans la définition d'actions pour leur territoire et leur planification permet de :

- ↳ **les mobiliser et les responsabiliser ;**
- ↳ produire avec eux un **diagnostic de la situation** et leur donner une **vision à long terme du développement de leur territoire ;**
- ↳ **les rendre auteurs du processus**, et leur permettre de le porter par la suite auprès des partenaires politiques, techniques et financiers.

2 CLÉS POUR RÉUSSIR

👉 Un diagnostic territorial partagé et inclusif

👉 Un plan d'action concret adapté aux capacités financières de la commune

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ ET INCLUSIF

Une bonne connaissance de son territoire et du secteur E&A est un préalable incontournable à la définition d'une politique locale et à sa planification.

Elle permet de :

- ↘ **maîtriser la situation** du territoire;
- ↘ **servir de base** à l'actualisation des données et donc au suivi des actions mises en œuvre.

Cet état des lieux doit être partagé pour favoriser le consensus et la pleine participation de tous les acteurs. Les communes disposent de différents outils pour réaliser cet état des lieux.

- ↘ **Le Plan Communal de développement (PCD)**
- ↘ **Étude – diagnostic**

LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT

SES ATOUTS



- ↘ Une vision des besoins de la commune.
- ↘ Un outil de programmation pour les communes.
- ↘ Un document officiel, reconnu par les acteurs nationaux.
- ↘ Après validation par le Ministère de l'hydraulique, il peut déclencher des dotations d'investissement de l'État.

SES LIMITES



- ↘ Un document souvent trop technique et complexe pour être exploités par les élus locaux.
- ↘ Un coût de réalisation élevé (ce qui en prive de nombreuses communes).
- ↘ Une projection des besoins sur le long terme, des objectifs très larges à atteindre et souvent très éloignés des capacités financières des communes.
- ↘ Souvent contesté et ne fait pas l'objet d'un consensus, car réalisé par un consultant externe, sans impliquer les principaux acteurs communaux.
- ↘ Une absence de portage « politique » des PCD, au niveau des élus et des responsables communautaires.
- ↘ Par manque d'appropriation, les PCD ne sont pas utilisés par les élus.



LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

Les États ont encouragé les communes à se doter de plans de développement :

- PCD général pour dresser une vision globale des besoins de la commune tous secteurs confondus.
- PCD sectoriel (AEPA par exemple) pour dresser le situation précise du secteur E&A dans la commune.

Le **PCD AEPA** est un outil de programmation au niveau communal. Son élaboration doit respecter le cadre imposé par le Ministère de l'hydraulique (le PN-AEPA).



ÉTUDE DIAGNOSTIC

Si la commune ne dispose pas de PCD AEPA, il est nécessaire de mener une étude diagnostic sur l'ensemble de son territoire qui permette de :

- faire l'inventaire des points d'eau et les localiser ;
- relever l'âge des points d'eau et envisager les besoins de renouvellement ;
- lister les caractéristiques techniques de chaque point d'eau ;
- cataloguer les types de pompes et les dates de leurs installations ;
- apprécier le niveau de fonctionnalité des points d'eau ;
- évaluer la couverture des besoins des populations en tenant compte de croissance démographique ;
- répertorier les structures de gestion existantes et leur degré de fonctionnalité ;
- apprécier la qualité de l'eau fournie par chaque ouvrage.

Les élus et membres des cadres de concertation doivent être au cœur de l'élaboration et du suivi de cette étude.

💬 DIDIER KIENOU

Une base de données pour suivre le PDC AEPA de Zorgho

« Une base de données a été mise en place et un technicien a été formé à son utilisation. Elle permet de suivre l'ensemble des points d'eau de la commune, de suivre l'état de mise en œuvre du PCD-AEPA, de l'actualiser en fonction des nouveaux besoins et de programmer de nouvelles actions. »



🔍 LE DIAGNOSTIC DONNE LA PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION DE DÉPART À L'INSTANT T

Cette situation évoluant régulièrement, il faut l'actualiser !



ÉLABORATION DE PCD AEPA ET DIAGNOSTIC

Un PCD AEPA est vivement conseillé au niveau des communes, mais c'est plus le diagnostic réalisé avec l'ensemble des acteurs au niveau local qui sert de base à la programmation des activités.

Plusieurs situations :

↳ La commune dispose d'un PCD AEPA :

- *Eau Vive* accompagne les élus à se l'approprier.
- Parfois un diagnostic est nécessaire pour actualiser le PCD et favoriser son appropriation.

↳ La commune ne dispose pas de PCD AEPA et le budget permet d'envisager sa réalisation :

- *Eau Vive* accompagne la commune pour réaliser son PCD, dans une démarche de diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs.

↳ La commune ne dispose pas de PCD AEPA et le budget ne permet pas d'envisager sa réalisation :

- *Eau Vive* prévoit un diagnostic de la situation, partagé avec les acteurs locaux.



ASSOCIER LES ACTEURS COMMUNAUX À L'ÉLABORATION DES OUTILS FAVORISE :

- ↳ Leur appropriation
- ↳ Leur bonne utilisation

🗨️ HILAIRE DONGO BADA

Plan local AEPA de Makalondi au Niger

« Au Niger, les plans locaux AEPA commencent à peine à se généraliser. Le maire de Makalondi n'en disposait pas et ne souhaitait pas se baser sur son plan local de développement, qu'il ne considérait pas représentatif de la situation de sa commune. »

↳ Inventaire des ouvrages par la commune

« L'inventaire des ouvrages a été réalisé par la commune. *Eau Vive* a mis des moyens financiers à disposition de la commune, pour qu'elle recrute les enquêteurs. Le maire a supervisé leur travail et s'est impliqué dans l'analyse des données. Il a ainsi pu acquérir une vision très précise de la situation de l'accès à l'eau sur son territoire. »

↳ Projection des besoins par un bureau d'études

« C'est une phase plutôt sensible. Il s'agit en effet de déterminer les besoins, au regard des normes nationales. Cela revient à inclure certains villages et d'autres pas, alors qu'ils peuvent considérer que leur accès à l'eau n'est pas satisfaisant. Il est donc préférable de demander à un consultant ou un bureau d'études d'intervenir de manière neutre et indépendante sur cette phase de projection des besoins. »

ÉTUDE DE CAS

DÉMARCHE D'ÉLABORATION CONCERTÉE DU PCD AEPA DE SAPONÉ BURKINA FASO

PAR YOLANDE BAYALA YANTIO



ÉTAPE 1 :

ORGANISATION DES ACTEURS

Un guide méthodologique, élaboré par l'État burkinabé, pour réaliser un PCD AEPA recommande que le conseil municipal délibère sur :

- ↘ la réalisation d'un PCD AEPA pour la commune ;
- ↘ la création d'une commission ad hoc pour la réalisation du PCD AEPA ;
- ↘ le recrutement d'un bureau d'études (lorsque le PCD est financé par la commune ou l'État).

Saponé a mis en place une commission ad hoc à cet effet. *Eau Vive* a proposé d'y associer pleinement le CCEAU afin qu'il comprenne mieux la situation de la commune en matière AEPA.

Eau Vive a également proposé d'associer au processus d'élaboration du PCD AEPA, les comités villageois de développement et des chefs coutumiers afin de tenir compte de la situation réelle de l'ensemble des villages et de faciliter l'appropriation du PCD.

Cela représentait beaucoup de monde, mais c'était essentiel pour s'assurer du partage d'information et du consensus sur le document qui serait réalisé.

ÉTAPE 2 :

RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

Il a été proposé de réaliser un diagnostic précis, couvrant tous les villages et quartiers de la commune, selon le zonage territorial de Saponé. Un sociologue a été recruté et l'équipe d'*Eau Vive* a été mise à contribution, pour mener l'étude.

ÉTAPE 3 :**PROJECTION DES BESOINS****AU REGARD DES NORMES NATIONALES**

Sur la base de ce diagnostic, des calculs permettent de déterminer les besoins au regard des critères et normes établis par le Ministère de l'hydraulique dans le cadre du Plan national AEPA. *Eau Vive* a impliqué les services de la Direction régionale hydraulique dans ce calcul.

Cette implication a permis d'une part d'obtenir leur validation, et d'autre part que le calcul soit réalisé par un acteur indépendant et neutre.

ÉTAPE 4 :**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC****ET DE PLANIFICATION DES ACTIONS**

Après la phase de collecte de données dans les villages (ménages et points d'eau) un atelier de restitution et de validation du diagnostic a été organisé. Il s'agissait de présenter aux membres de la commission ad hoc, élargie au CCEAU et CVD, les résultats des inventaires réalisés. L'étude a engendré de nombreuses discussions, certains n'étant pas d'accord sur l'appartenance d'un point d'eau situé entre deux villages.

L'atelier a permis de planifier les investissements pour les cinq prochaines années, sur la base des objectifs nationaux en matière d'AEPA.

À partir des conclusions de l'atelier, *Eau Vive* a rédigé un rapport provisoire du PCD AEPA et son plan triennal budgété et l'a restitué en réunion à la commission ad hoc pour qu'elle le valide.

ÉTAPE 5 :**VALIDATION DU PCD AEPA**

Après validation par la commission ad hoc, le PCD AEPA suit le circuit suivant :

- ↳ Validation technique par la Direction Régionale de l'Hydraulique.
- ↳ Adoption par le conseil municipal.
- ↳ Autorisation de mise en œuvre par Le Haut-Commissaire.

ÉTAPE 6 :**UTILISATION DU PCD AEPA**

Aujourd'hui, ce diagnostic est utilisé par le technicien communal, qui le suit et l'actualise et par le CCEAU. Un outil simplifié de suivi de la mise en œuvre du plan a été fourni au technicien, qui est chargé de sa mise en jour.

UN PLAN D'ACTION CONCRET ADAPTÉ AUX CAPACITÉS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

Si les plans communaux de développement, généraux ou sectoriels, offrent une vision à long terme de l'ensemble des besoins à couvrir, ils restent souvent inexploités car ils proposent des objectifs inatteignables pour les communes, trop éloignés de leurs capacités techniques et financières.

Pour que les PCD deviennent pleinement des outils de planification et de pilotage, il est nécessaire de :

- ↳ les décliner en plans d'action, concrets et réalistes ;
- ↳ encourager les communes à imposer aux partenaires techniques et financiers le respect de leur PCD.

Ces éléments de programmation permettent aux communes de se positionner comme acteurs de leur propre développement. Elles disposent ainsi d'une connaissance de leur territoire, d'une caractérisation de leurs besoins et d'une force d'action qui leur permet de répondre efficacement aux sollicitations.

Avec ces plans d'actions, les communes pilotent et coordonnent les actions menées par les partenaires externes (organismes déconcentrés de l'État, institutions internationales, ONG, porteurs de projets de coopérations décentralisée...).

🗨️ DAOUA BAGUIGNAN

Du PCD à la fiche d'action

« Nous avons aidé les communes de Houndé et de Diébougou à définir leurs priorités, parmi tous les besoins identifiés dans leurs PCD. Nous avons fait des fiches projets, que les communes ont présenté sous forme de plaquettes. *Eau Vive* les a aidés à solliciter leurs partenaires, et la diaspora*, pour réaliser les actions. »

*diaspora: personnes originaires du village résidant dans la capitale ou à l'étranger.

ÉTUDE DE CAS

REVUE DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (PD SEC)

PAR ALASSAN NAHÉ



Nous avons appuyé six communes du cercle de Bankass dans la revue de leur PDSEC. En effet, elles n'utilisaient pas ces documents jugés irréalistes au regard de leurs capacités.

LE PROCESSUS EN BREF :

- Identifier les attentes des élus, la méthodologie.
- Mobiliser les acteurs à impliquer : sous-préfet, autorités communales, services techniques de l'État, ONG / associations, villageois, artisans-réparateurs.
- Élaborer les TDR et recruter un consultant pour collecter les données.
- Partager de la démarche avec les différents acteurs et planifier des rencontres.
- Faire une recherche documentaire auprès des services techniques de l'État, communes, ONG...
- Mettre en place une commission technique par commune.
- Organiser une session de travail avec les commissions techniques pour réaliser le bilan à mi-parcours des PDSEC.

LE RAPPORT DU BILAN, PARTAGÉ LORS D'UN ATELIER FAIT LE POINT SUR :

- le bilan des actions réalisées;
- l'actualisation des données, tenant compte des actions réalisées par certains partenaires;
- l'analyse des résultats obtenus, des écarts, des effets induits et des leçons à tirer;
- l'analyse de la pertinence et de la faisabilité des objectifs à atteindre du PDSEC;
- le réajustement des objectifs initiaux au regard des enseignements tirés, de la prévision des ressources à mobiliser, de la période restante du PDSEC, des possibilités de collaboration avec les partenaires techniques et financiers...

À l'issue de la revue des PDSEC, *Eau Vive* a aidé les communes pour élaborer des plans d'investissements réalistes en fonction des ressources mobilisables.



DES CONSEILS POUR RÉUSSIR

PCD – Diagnostic...

l'important est d'établir la situation de base, afin de déterminer les besoins et de suivre l'évolution de la situation

Les acteurs locaux

doivent être associés au processus d'identification des besoins et de planification, ceci dans une démarche participative

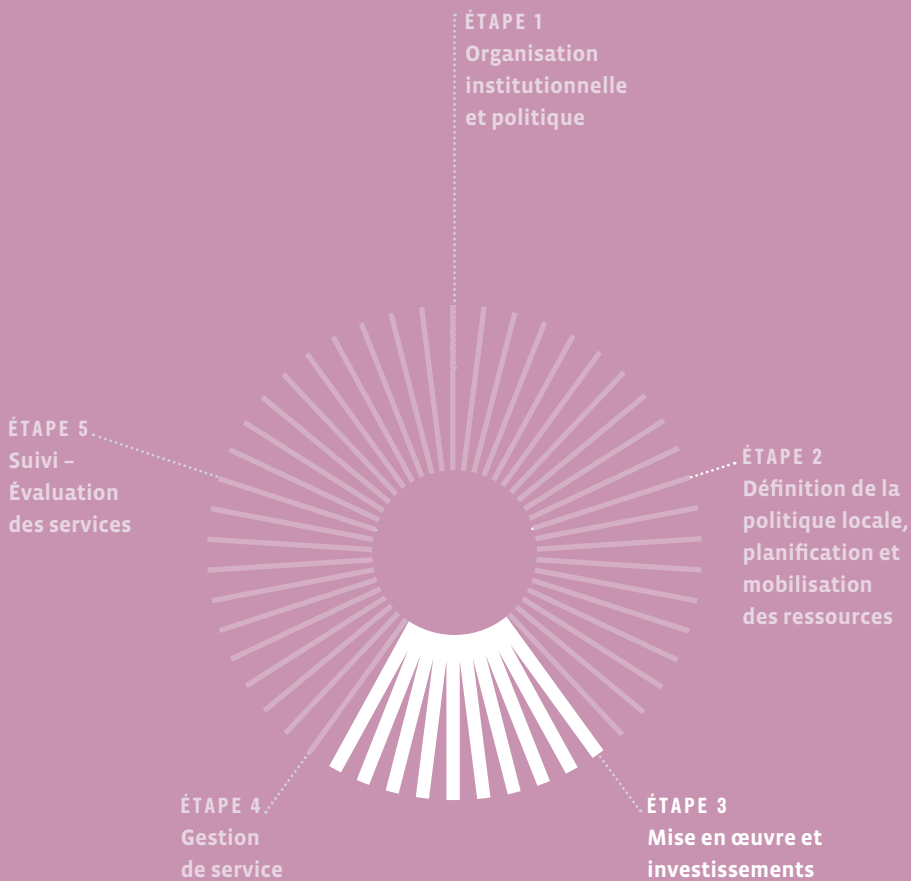
La démarche

de réalisation du plan d'action est mobilisatrice et le document de planification réalisé est important pour structurer les activités

Accompagner

les communes pour valoriser leur plan d'action auprès de leurs partenaires





MISE EN ŒUVRE ET INVESTISSEMENTS

Les investissements sont des moyens, pas une finalité. Ils sont mobilisateurs et permettent aux acteurs de :

- ↘ **trouver leur intérêt** immédiat pour le projet,
- ↘ **donner à voir le projet** au travers de réalisations concrètes,
- ↘ **légitimer leur action et les convaincre de s'impliquer** dans toutes les **étapes de l'AMOC**,
- ↘ les **responsabiliser** : c'est l'occasion de faire pleinement jouer leur rôle de porteur de projet par les acteurs locaux.

2 CLÉS POUR RÉUSSIR

↻ Conforter le rôle des communes au cœur du dispositif

↻ Impliquer l'ensemble des acteurs dans le processus

CONFORTER LE RÔLE DES COMMUNES AU CŒUR DU DISPOSITIF

Les communes sont les maîtres d'ouvrage directs et les décideurs. Elles doivent apparaître comme telles à la communauté. *Eau Vive* les met au « devant » de la scène en les associant à l'ensemble du processus.



FORMATION ET APPUI-CONSEIL

Eau Vive a élaboré un module de formation afin de renforcer les capacités des élus et acteurs communaux sur la passation de marché, le suivi et la mise en œuvre des travaux.

Eau Vive intervient en appui-conseil tout au long du processus sur l'organisation, l'assistance technique, la réalisation de certaines tâches avec les acteurs afin de favoriser l'apprentissage. *Eau Vive* analyse avec ces acteurs les difficultés, les blocages et les accompagne à trouver leur propre solution.



EAU VIVE ASSOCIE LES COMMUNES AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES

- Élaboration du document d'appel d'offre.
- Passation de l'appel d'offre.
- Dépouillement et analyse des propositions.
- Sélection des entreprises et contractualisation.
- Suivi des travaux et réception.

La question du financement des actions et du décaissement par les communes est le frein principal à leur prise en charge totale du processus de passation des marchés.

Mais la complexité des circuits financiers, et le passage obligé du décaissement par le biais du trésor public n'obéissent pas aux mêmes règles que celles des programmes de développement menés par les organisations non gouvernementales.

Les communes peuvent déléguer à *Eau Vive* la gestion de l'appel d'offre et notamment le paiement des entreprises. Il est toutefois indispensable qu'elles restent associées à la passation du marché et impliquées dans le suivi des réalisations, notamment en termes de suivi technique, financier et d'implantation géographique des infrastructures.

ÉTUDE DE CAS

L'APPUI CONSEIL EN PRATIQUE AU SÉNÉGAL

PAR JOSEPH NDIAYE



AVANT LA PASSATION DES MARCHÉS

Il s'agit d'appuyer les conseils ruraux dans la préparation de leurs dossiers d'appel d'offres (DAO), à partir des plans et dossiers existants, en conformité avec le code des marchés en vigueur au Sénégal.

Cette phase est l'occasion de faire une visite de reconnaissance de site avec le conseil rural et les services techniques afin de :

- procéder à l'identification du site d'implantation des équipements ;
- adapter les plans des ouvrages au site pour garantir leur exécution dans les règles de l'art ;
- définir les besoins éventuels d'études complémentaires (géotechnique, topographiques...).

Après validation des choix techniques, le DAO est élaboré par *Eau Vive*, en lien avec les communes, sur la base des dossiers techniques préparés et en conformité avec le manuel de procédures de passation de marchés et dans le respect de la réglementation du code des marchés en vigueur au Sénégal.

Le DAO est validé par le conseil rural, *Eau Vive* et les services techniques compétents.

LORS DE LA PASSATION DES MARCHÉS

Les marchés sont lancés par les conseils ruraux. Le dépouillement est réalisé au siège du conseil rural par la commission d'attribution des marchés qui comprend le conseil rural, les services techniques de l'hydraulique, *Eau Vive*).

Eau Vive vient en appui pour l'analyse des offres, les négociations avec les entreprises, la rédaction des actes (PV de dépouillement, contrats, ordre de service de démarrage des travaux...)

L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Eau Vive prépare tous les dossiers techniques nécessaires à l'exécution des travaux, vérifie les documents administratifs et financiers pour leur démarrage, se coordonne avec l'entreprise.

L'exécution des travaux est l'occasion d'assurer, en lien avec les élus, le suivi et le contrôle des réalisations, conformément aux documents techniques établis, jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage (visites régulières de chantier).

IMPLIQUER UN ENSEMBLE D'ACTEURS DANS LE PROCESSUS

La mise en œuvre concrète des investissements est un bon support pour faire jouer à tous les acteurs leur rôle dans le projet.



POUR UNE DÉMARCHÉ LARGEMENT PARTAGÉE

Élus en charge du service E&A, responsables du comité communal de l'eau, techniciens du service, responsables communautaires ou religieux, services déconcentrés de l'État, contrôleur financier... tous doivent, à ce moment clef de concrétisation des efforts, être en mesure de jouer leur rôle, de manière à se légitimer aux yeux des autres acteurs.

Eau Vive propose alors de créer une commission ad hoc, composée de l'ensemble des acteurs en charge de mener la procédure d'appel d'offres, de passation des marchés, de suivi des travaux et de réception des ouvrages.

Les rôles des uns et des autres doivent être précisés, certains acteurs pouvant bénéficier d'une place et d'un investissement particulier avec une présence plus forte dans le suivi des travaux (service technique communal, services déconcentrés...).



ÉTUDE DE CAS

PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHÉS À ZORGHO

PAR DIDIER KIENOU



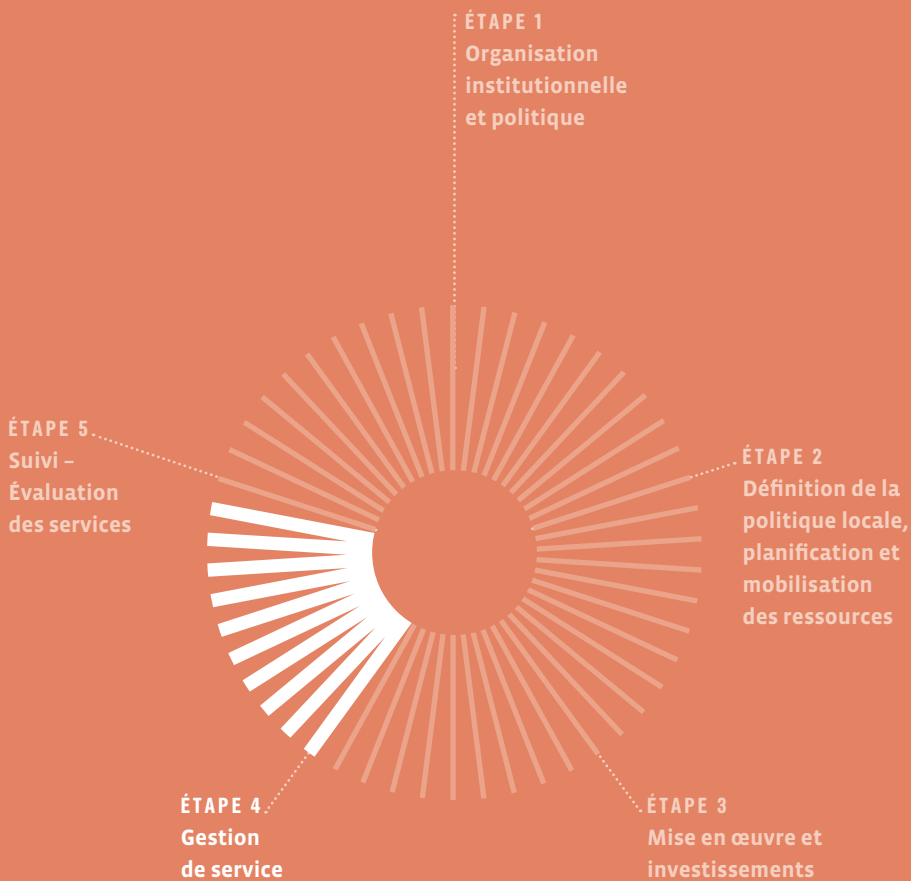
Eau Vive a élaboré le document d'appel d'offres, en lien avec le technicien communal, l'a soumis au conseil municipal et la mairie de Zorgho l'a publié.

Une commission de dépouillement et d'attribution des marchés a été créée. Elle est composée par :

- ↘ le secrétaire général de la commune,
- ↘ le technicien communal, le comptable de la commune,
- ↘ un élu qui représente le CCEAU,
- ↘ *Eau Vive* en tant qu'observateur
- ↘ un contrôleur financier régional, en tant qu'observateur.

Les offres jugées recevables sont transmises à la commission d'analyse technique, présidée par le technicien communal, assisté d'un agent de la direction régionale de l'hydraulique et d'un technicien d'*Eau Vive*.

Cette commission remet un rapport d'analyse technique à la commission de dépouillement et d'attribution des marchés, qui sélectionne le prestataire. Elle établit un procès-verbal d'attribution de marché.



ÉTAPE 4

GESTION DE SERVICE

Le service public E&A se définit comme la fourniture pérenne d'une eau de qualité, en quantité suffisante, et à un prix abordable, pour satisfaire les besoins des populations. L'organisation du service varie selon la réglementation nationale, la répartition des attributions entre acteurs, le type d'équipement et sa localisation en zone rurale ou urbaine.

La gestion de ce service garantit l'accès efficace à l'eau, durable, la qualité et la pérennité. Il est nécessaire de la mettre en place afin d'obtenir des résultats satisfaisants.

Les défis sont nombreux :

- ↘ Les communes doivent composer avec plusieurs modes de gestion de l'eau : urbain, semi-urbain, rural et selon les types d'ouvrages.
- ↘ Pour une majorité de communes, notamment rurales, la gestion de ce service n'est pas efficiente, et ne permet pas de couvrir ses coûts.
- ↘ Les acteurs sont encore en phase d'apprentissage.
- ↘ Les différents cadres nationaux sur la gestion de l'eau restent complexes et doivent encore évoluer.
- ↘ Il faut continuer à innover et expérimenter des solutions.

4 CLÉS POUR RÉUSSIR

🔑 Se repérer parmi les différents modes de gestion

🔑 Renforcer le triptyque commune/opérateurs de gestion et de maintenance/usagers

🔑 Une tarification qui permet de recouvrir le coût du service

🔑 Du plaidoyer et du temps

SE REPÉRER PARMIS LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION

Les différents cadres nationaux proposent une organisation comparable pour la gestion de l'eau potable et font un distinguo entre la gestion de l'eau en milieu rural et urbain. Or, très souvent les communes sont à la fois urbaines et rurales et doivent composer avec plusieurs modes de gestion sur leur territoire.

Le Burkina Faso a récemment réformé la gestion de l'eau en milieu rural et propose un cadre d'intervention élaboré.

Au Sénégal, la compétence « Eau » n'est pas transférée aux communes et sa gestion se distingue de celle des autres pays.



GESTION EN MILIEU URBAIN

En milieu urbain, la desserte en eau potable est assurée par des réseaux complets d'adduction d'eau potable.

En général, le service est organisé entre :

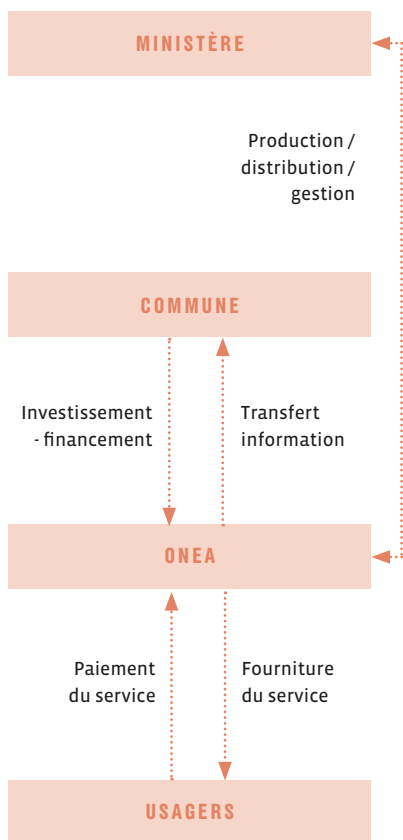
- la société de patrimoine, société d'État, détient la responsabilité des ouvrages, équipements/infrastructures hydrauliques ;
- la société d'exploitation gère le service.

La société de patrimoine du pays (SPEN au Niger, SONES au Sénégal, et SOMAPEP au Mali) délègue l'exploitation et le financement partiel du service à un exploitant privé. Ce périmètre n'est pas une compétence transféré aux collectivités locales.

Au Burkina Faso, il n'y a pas de Société de Patrimoine. L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), assure l'approvisionnement en eau potable dans la plupart des centres urbains de plus de 10 000 habitants, suivant un contrat plan défini avec l'État.



SCHÉMA DU MODE DE GESTION DE L'EAU EN MILIEU URBAIN DU BURKINA FASO



La commune n'a pas la responsabilité de gestion du service à l'intérieur du périmètre concédé à l'ONEA, mais elle peut mobiliser du financement auprès de ses partenaires et investir pour améliorer le service.

La commune intervient dans la négociation avec l'ONEA, le suivi du service et la défense des intérêts des usagers.



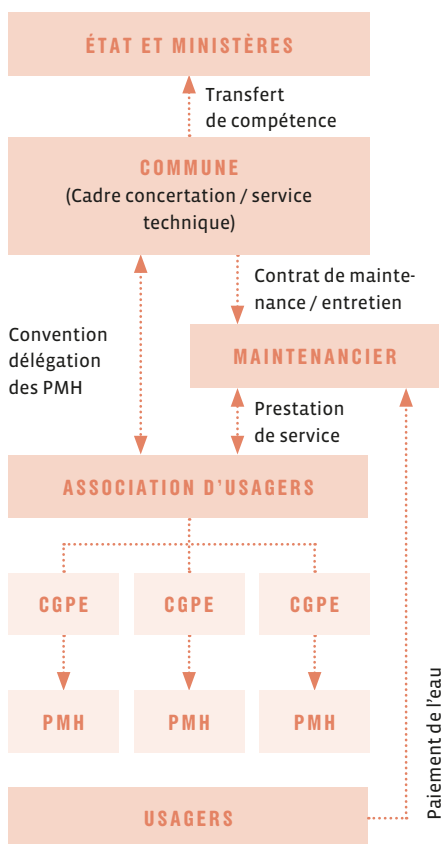
GESTION EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN

En milieu rural et semi-urbain, les communes sont reconnues maîtres d'ouvrage du service public de l'eau et de l'assainissement. Les modes de gestion varient selon les **types** d'ouvrages :

Gestion des Pompes à motricité humaine (PMH)



SCHÉMA DU MODE DE GESTION DE L'EAU EN MILIEU URBAIN DU BURKINA FASO



La commune joue pleinement son rôle de maîtrise d'ouvrage. Elle est responsabilisée sur la gestion du service de l'eau potable, conformément à la réforme. Elle délègue la gestion des forages aux Associations d'Usagers de l'eau (AUE).

Les AUE confient à leur tour l'exploitation des forages aux comités de gestion de points d'eau (CGPE).

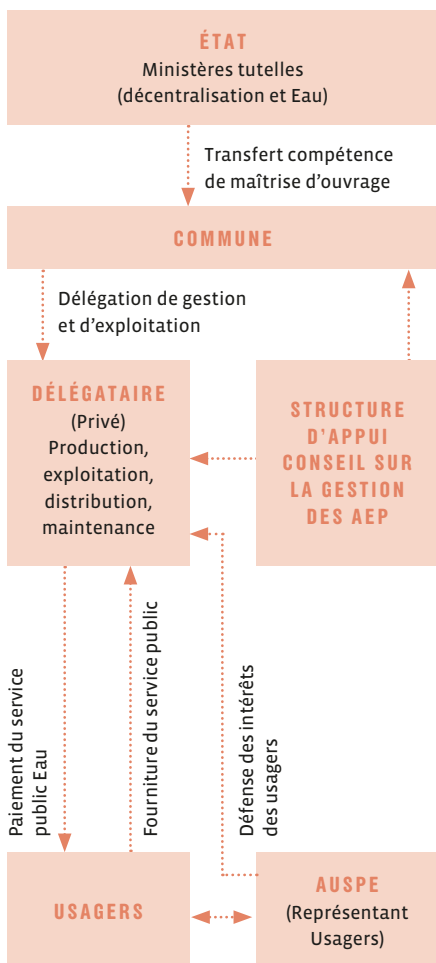
Le CGPE gère un point d'eau moderne unique. L'AUE gère l'ensemble des PEM du village et supervise donc les CGPE d'un village.

Au Mali, au Togo et au Niger, la législation ne prévoit pas d'AUE et la gestion des PMH est confiée directement aux CGPE. Néanmoins, *Eau Vive* teste ces modèles de gestion dans ces pays également.

Gestion des adductions d'eau potable (AEP) – Postes d'eau autonome en milieu rural et semi urbain

Pour les ouvrages d'AEP, la gestion du service est plus complexe même au niveau communal.

SCHEMA DE GESTION DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE (AEP) AU MALI ET AU NIGER



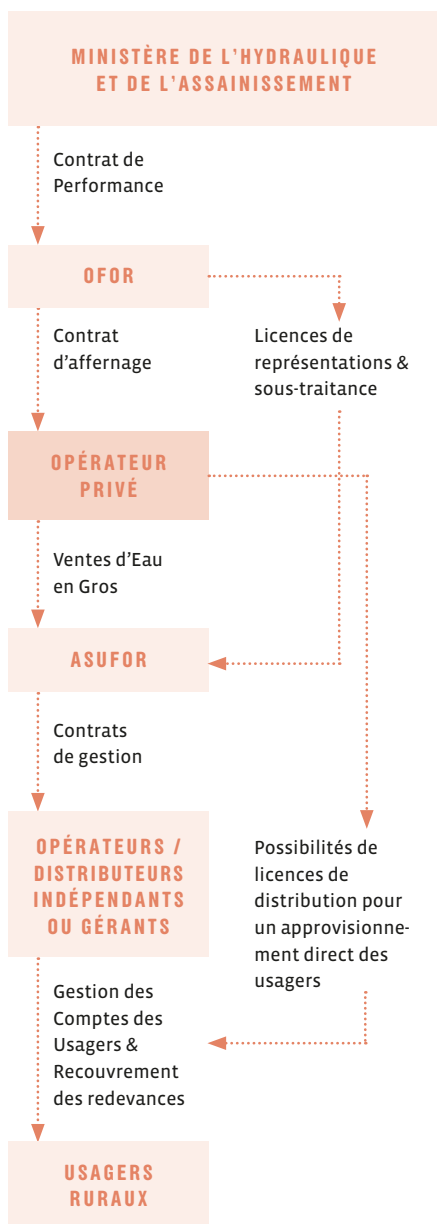
La commune délègue la gestion à un opérateur privé ou une association organisée sous contrat d'affermage (AUE, AUSEP Association des usagers du service public de l'eau). On parle de délégation de service public.

Le partenariat est régi par un contrat qui décrit les modalités de collaboration et les engagements de chaque partie. La commune est assistée par le service technique de l'État.

Au Niger et au Mali, le cadre législatif prévoit qu'un opérateur privé assiste la commune (Structures d'Appui Conseil du Service Public de l'Eau (SAC/SCPE) au Niger et Suivi Technique et Financier (STeFI) au Mali).

Ces structures sont recrutées sur appel d'offres et sont chargées du suivi technique et financier des AEP pour le compte de la commune.

SCHÉMA DE GESTION DES AEP AU SÉNÉGAL (MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE)



Le Sénégal a récemment réformé la gestion de l'eau en milieu rural. Il a fait le choix d'impliquer davantage le secteur privé dans la maintenance et la production d'eau en milieu rural.

Jusque-là, l'exploitation et la gestion des AEP étaient confiées aux associations des usagers des forages (ASUFOR). En 2014, l'État a créé l'Office des forages ruraux (OFOR), chargé par délégation, du service public de l'eau potable en milieu rural et de la gestion du patrimoine hydraulique.

À terme, le rôle des ASUFOR se limitera à la représentation des usagers. Durant la phase de transition, les ASUFOR en place continuent d'assurer la distribution de l'eau des forages existants.

Quant aux futurs forages, la distribution sera confiée directement à des opérateurs privés par l'OFOR.


RENFORCER LE TRIPTYQUE COMMUNES / OPÉRATEURS DE GESTION ET DE MAINTENANCE / USAGERS

Dans les pays qui ont transféré la compétence «Eau» (Mali, Burkina Faso, Niger), les acteurs communaux (élus, CCEAu / cadres de concertation, STEA) ont un rôle pivot dans la gestion du service, à travers leur fonction de maîtrise d'ouvrage.

Selon le mode de gestion de l'eau sur son territoire, la commune doit être en mesure de :

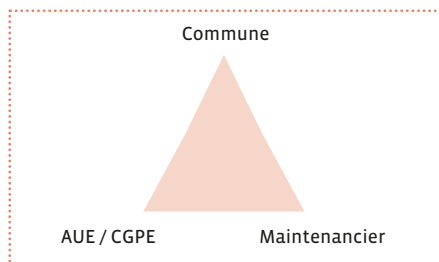
- gérer le lien avec les AUE et les maintenan- ciers, et exercer son rôle de pilotage des ac- teurs en milieu rural ;
- négocier avec les délégataires et faire res- pecter les clauses des contrats en milieu urbain.

Toutefois, peu de communes, principalement en zone rurale, sont en mesure d'assumer pleinement la gestion du service E&A.

| COMMUNE | |
|---|--|
| RÔLES | FREINS  |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir les modes de gestion. ➤ Sélectionner les opérateurs de gestion et de maintenance. ➤ Coordonner les activités des différents opérateurs. ➤ Définir la tarification et la faire appliquer. ➤ Contrôler l'efficacité du dispositif de gestion. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bien souvent, les élus ne comprennent pas les différents modes de gestion et méconnaissent leur rôle. ➤ Ils n'ont pas les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités. ➤ Les élus sont encore en phase d'apprentissage sur les phases précédentes du cycle de l'AMOC et la gestion de service est une étape importante encore à franchir. ➤ Faute de connaissances et de compétences, ils sont en position de faiblesse vis-à-vis des fermiers / délégataires. |

GESTION DES FORAGES À POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH)

La gestion des points d'eau repose sur une relation bien orchestrée entre la commune, les AUE/GPE et le maintenancier



Les acteurs communaux : CCEAU et STEA

La commune, au travers du comité communal de l'eau (CCEAU) et du service technique E&A (STEA) doit superviser l'ensemble des points d'eau sur son territoire, notamment les forages et PMH.

La gestion de l'eau en milieu rural reste problématique. Le prix de l'eau, son recouvrement est aléatoire et sa gestion laissée au gré des comités de gestion.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Eau Vive accompagne les élus et le CCEAU pour piloter les actions avec les différents acteurs :

- Les usagers : pour les inciter à consommer de l'eau potable et à la payer.
- Les AUE/CGP : pour assurer et suivre la délégation de la gestion de l'eau des PMH et le recouvrement du prix de l'eau.

➤ Les maintenanciers : pour améliorer le taux de fonctionnalité des PMH et la qualité de service. La commune doit contractualiser avec les maintenanciers agréés pour l'entretien des PMH et avec les AUE pour la délégation de la gestion.

Pour ce faire, la commune doit **disposer d'un technicien communal** chargé de :

- faire l'inventaire des points d'eau et suivre leur fonctionnalité ;
- réaliser l'état des lieux de l'existence et de la fonctionnalité des AUE, les appuyer et suivre leur gestion ;
- élaborer et gérer les contrats avec les AUE et les maintenanciers ;
- gérer la filière maintenance et réparation, en lien avec les maintenanciers ;
- conseiller les AUE/CGPE et les maintenanciers sur les pièces détachées, les réparations à effectuer ;
- assurer la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du service d'eau.

Il faut prévoir des **ressources financières dans les budgets des communes** pour le fonctionnement du CCEAU et STEA afin de leur permettre d'assurer leur mission (cf. clé 3).

Le STEA a un rôle central pour assurer le suivi et la pérennité de ce système. Au Burkina Faso, où la gestion des points d'eau en milieu rural est encadrée par les textes de lois, les résultats sont notables. Au Sénégal et au Mali, la dynamique s'est souvent estompée dès la fin des phases projets, faute de service technique communal et en l'absence de moyens pour prendre en charge le suivi.

🗨️ DIDIER KIENOU

Implication des élus et du service technique dans la gestion de service à Zorgho (Burkina Faso)

« Nous avons commencé par former les élus, les membres du CCEAU et le service technique à l'organisation de la gestion de l'eau et à la fixation du prix de l'eau. Dans un deuxième temps, nous avons fait l'état des lieux avec le CCEAU et le service technique, du fonctionnement des AUE, de chaque point d'eau, du dispositif de gestion et mis en exergue les différents points de blocage : certains villages ne

paient pas l'eau, car ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient le faire. Le CCEAU a élaboré, avec une troupe de théâtre forum, une pièce pour expliquer où va leur argent, à quoi il sert, comment cela doit être organisé pour qu'ils aient toujours de l'eau... Ils ont organisé des séances de sensibilisation dans les villages pour inciter les villageois à payer l'eau. Puis, le service technique a planifié une tournée de suivi des AUE pour les accompagner dans la prise en main de leurs responsabilités, les aider à gérer les points d'eau et à recouvrir le prix de l'eau. »



Les Associations d'usagers de l'eau (AUE) et les comités de gestion de point d'eau (CGPE)

Le Burkina Faso a légiféré sur la gestion des forages PMH et en a confié la gestion à des AUE. Elles interviennent au niveau d'un village ou d'un quartier. Elles supervisent plusieurs CGPE au sein d'un village. À cet effet, elles signent un contrat de délégation du service avec la commune.

Au Mali, au Niger et au Togo, il n'y a pas d'AUE, mais chaque point d'eau est géré par un CGPE. Toutefois, ces pays n'ont pas encore clarifié le rôle des CGPE dans la stratégie nationale et il relève du bon vouloir de leurs membres. De même, il n'y a aucun contrat passé avec la commune et aucune obligation de paiement de l'eau au niveau des villages.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Eau Vive apporte son appui à la mise en place et au fonctionnement des AUE et des CGPE. Cet appui repose sur 5 axes essentiels :

- Motiver les AUE et les CGPE à s'engager sur la gestion du service d'eau potable.

- Accompagner les villageois à élire les membres des AUE et des CGPE de manière transparente.

- Inciter à ouvrir un compte bancaire et favoriser une gestion transparente afin de sécuriser les fonds.

- Former les AUE et CGPE et proposer des outils de gestion.

- Accompagner les AUE et les CGPE dans leur travail au quotidien.

L'accompagnement renforce les acquis de la formation et aide à la maîtrise de la gestion du service, au recouvrement du prix de l'eau auprès des usagers, à l'utilisation des outils, à la mise en relation avec les artisans- réparateurs de pompe.

Cet appui est complété par des rencontres d'échanges d'expériences et de concertation entre AUE et des cadres de dialogue entre AUE et commune sur la gestion du service d'eau.

AUE ET CGPE

RÔLES

- Gestion des PMH et entretien des points d'eau.
- Collecte du paiement du prix de l'eau.
- Interface avec la commune, STEA.
- Interface avec les opérateurs de maintenance (commande et paiement des prestations).
- Défense des intérêts des usagers (pour les AUE).

FREINS



- Fonctionnement difficile : peu de réunions, manque de suivi.
- Manque de transparence sur l'utilisation des fonds.
- Problème de compréhension de leur rôle.
- L'absence d'indemnités est un frein à la motivation des membres.

ÉTUDE DE CAS

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF AUE/COMMUNE / MAINTENANCIERS À MANSILA ET TANKOUGOUNADIÉ

PAR DAUDA BAGUIGNAN



Eau Vive est intervenue dans ces deux communes dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre de la réforme.

DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF ET DES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE, LES AUE ET LES MAINTENANCIERS

Il s'agissait d'observer comment ce dispositif fonctionnait, l'existence et le respect du contrat par les maintenanciers, leur réactivité en cas de panne, la délégation de la convention à l'AUE, le versement par l'AUE de 10 000 FCFA (=15€)/PMH à la commune...

L'étude a mis en exergue des dysfonctionnements : le maintenancier n'est pas payé ; le gestionnaire des pompes n'arrive pas à récupérer les cotisations des PMH ; il y a de réels problèmes de légitimité de certaines AUE dans les villages.

FORMATION ET APPUI DES ACTEURS : AUE – COMMUNES ET MAINTENANCIERS

À partir des résultats du travail de diagnostic, des actions de formation ont été engagées au profit de tous les acteurs : explication de la réforme, clarification du rôle et des missions de chacun.

Des outils ont été mis à la disposition des communes, pour les animateurs chargés du suivi des AUE : fiches d'animation - fiches de notes et de rapports pour consigner les principaux constats afin de connaître la situation au niveau des villages.

ORGANISATION DU SUIVI TRIMESTRIEL

Les animateurs des communes et les maintenanciers font un travail de suivi trimestriel des AUE, avec le coaching d'*Eau Vive*, afin de mesurer l'état des ouvrages, le fonctionnement des AUE, le paiement des contributions.

Les opérateurs de maintenance

Les maintenanciers jouent un rôle important dans la gestion des forages PHM. Ils sont garants de la fonctionnalité des points d'eau. Le fait de contractualiser avec la commune leur apporte une légitimité sur le territoire.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Eau Vive propose des formations pour renforcer les capacités et professionnaliser le métier de maintenancier.

Eau Vive intervient au niveau des communes pour organiser la filière de maintenance :

- Mutualisation des moyens : création de mutuelles inter villageoises de réparation.
- Dépôts de pièces détachées.
- Affichage des prix des pièces détachées, encadrement des tarifs des maintenanciers.

OPÉRATEURS DE MAINTENANCE

RÔLES

- Assure des tournées régulières de suivi de toutes les pompes et rend compte à la commune de l'état du parc et de sa gestion.
- Informe le responsable de l'AUE des actions de maintenance et de réparations à effectuer.
- Répare les pompes à la demande de l'AUE qui lui paie sa prestation et les pièces détachées.

FREINS



- Problème de disponibilité des pièces détachées.
- Le métier n'est pas réellement professionnalisé.
- Selon les zones, l'activité de maintenance ne permet pas d'assurer des revenus suffisants aux maintenanciers.



ÉTUDE DE CAS

FONDS COMMUN DE RÉPARATION ET DÉPÔT DE PIÈCES DÉTACHÉES À KORNAKA

PAR AMANI ISSOUFOU



Eau Vive accompagne depuis de nombreuses années les cinq communes du canton de Kornaka et un service intercommunal E&A a été mis en place. La réparation des pompes à motricité humaine reste problématique. Les fonds collectés par les comités de gestion ne couvrent pas toujours les frais de réparation et les délais sont relativement longs du fait de l'éloignement des points de vente de pièces détachées.

FONDS DE RÉPARATION DES POMPES PMH (FRP)

Dans un premier temps, *Eau Vive* a accompagné la mise en place d'un fonds de réparation au niveau de chaque commune.

Il est alimenté mensuellement par les comités de gestion des forages à partir des cotisations pour l'eau des ménages.

Ces redevances mensuelles sont directement versées sur le compte du FRP domicilié dans une institution de micro-finance (mutuelle KARHI – Kornaka).

Le FRP est géré conjointement par les comités de gestion et la commune. Avec le temps, un deuxième niveau de mutualisation à l'échelle intercommunale pourra être envisagé si le niveau communal est bien consolidé.

DÉPÔT DE PIÈCES DÉTACHÉES

Ce dispositif est complété par la mise en place d'un dépôt de répartiteur des pièces détachées des PMH. Les pièces de rechange ne sont disponibles qu'à Niamey (à 750 km de Kornaka).

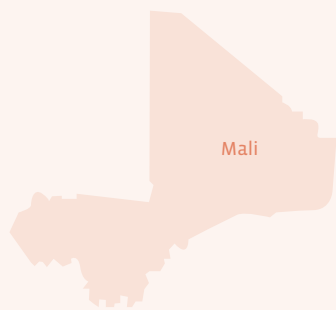
Une étude est actuellement en cours afin de mettre en place un stock de pièces de rechanges, au niveau d'un commerçant installé à Kornaka.

L'étude doit prévoir la gestion, le contrôle et l'approvisionnement du stock, le contrat à passer entre les communes et le répartiteur, le financement. Ce dépôt répartiteur alimentera des points de vente qui seront créés dans les quatre autres communes.

ÉTUDE DE CAS

MUTUELLE INTER VILLAGEOISE DE RÉPARATION DES POMPES MANUELLES (MIR) DANS LA RÉGION DE KOULIKORO

PAR ALASSAN NAHÉ



FAIRE FACE AUX NOMBREUSES PANNES DES FORAGES

Eau Vive est intervenue dans 10 communes des cercles de Dioïla et Kati où le taux de panne des forages pouvait atteindre 40 % et durer jusqu'à 1 an. L'enjeu était de trouver un mécanisme qui permette de prendre en charge durablement la maintenance et la réparation des ouvrages hydrauliques.

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE INTER-VILLAGEOISE DE RÉPARATION DES POMPES (MIR)...

La MIR fonctionne comme une « assurance mutuelle ».

Elle signe un contrat d'entretien et de réparation des pompes avec des artisans-réparateurs agréés de son territoire. Une cotisation annuelle de 50 000 CFA (76 €) par PMH est versée par les villages membres de la MIR, en contrepartie, la mutuelle s'engage à réparer la pompe autant de fois que nécessaire.

...À L'ÉCHELLE COMMUNALE

La commune coordonne les activités de la MIR et fait partie de son bureau exécutif. Chaque MIR rend compte de sa gestion à la commune, via la commission communale E&A.

Chaque commune est dotée d'une caisse à outils, gérée par la MIR, sous la supervision de la commission communale E&A.

La MIR intervient sur les réparations majeures. Le réparateur peut utiliser la caisse à outils de la commune pour les réparations.

Les villages disposent d'une petite caisse à outils pour l'entretien courant des pompes.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR LE LONG TERME

Il a fallu du temps et beaucoup d'explications pour que les acteurs perçoivent l'intérêt de la démarche.

Les villages équipés de pompes anciennes ont facilement adhéré à la MIR car ils percevaient l'intérêt immédiat, par contre, les villages dotés de pompes récentes ont été difficiles à convaincre.

Par ailleurs, certains réparateurs n'adhérait pas à ce système qui norme les tarifs. Ils préféraient négocier directement avec les villageois avec une marge plus importante. Mais les communes ont affiché publiquement le prix moyen des pièces détachées et des interventions, ce qui a permis de maintenir les prix et de faciliter l'adhésion des réparateurs et des villages à la MIR.

Cette expérience pilote a bien fonctionné. Toutefois sa pérennité relève d'une volonté politique nationale qui doit cadrer la gestion des PHM en milieu rural.



GESTION DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE

Les acteurs communaux : CCEAU et STEA

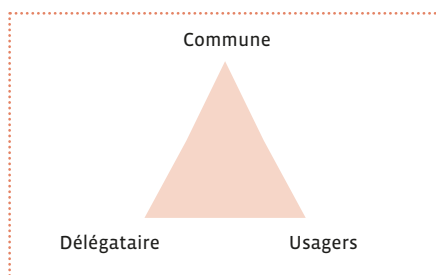
Dans la négociation avec le délégataire/fermier et le suivi de la contractualisation, la commune doit jouer son rôle central de maître d'ouvrage. Mais les élus, peu formés, sont souvent démunis pour négocier avec les délégataires, notamment privés, qui ont longtemps imposé leurs règles.

Eau Vive travaille avec chacun des acteurs sur le « partage du pouvoir décisionnel » et favorise ainsi l'équilibre des rapports de forces de manière à aboutir à une gestion transparente du service.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Eau Vive intervient auprès des acteurs communaux afin de :

- comprendre les différents modes de gestion délégués – régie ;
- comprendre et analyser le fonctionnement technique et financier d'une AEP ;
- négocier avec les délégataires ;
- suivre l'exploitation des réseaux ;
- suivre la performance des délégataires.



ÉTUDE DE CAS

RENÉGOCIATION DES CONTRATS D'AFFERMAGE AU BURKINA FASO (PROJET PASEP)

PAR SEYDOU HASSANE



Dans de nombreuses communes urbaines, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) assure la production, la distribution et l'exploitation du réseau d'eau potable.

CONTRAT D'AFFERMAGE – RÔLE DE CHACUN : UNE COMPRÉHENSION PAS SI ÉVIDENTE POUR LES ACTEURS

L'ONEA constatait que la plupart des réseaux étaient déficitaires, que les communes ne comprenaient pas le fonctionnement de la gestion et n'assumaient pas leur rôle. L'ONEA prenait par ailleurs des décisions qui devaient relever des élus locaux.

Eau Vive est intervenue au niveau de l'ONEA et des communes (élus, CCEAU, STEA) pour expliquer la décentralisation et clarifier les rôles de chacun.

Eau Vive a organisé plusieurs formations sur le transfert des compétences aux communes dans le secteur E&A.

LA QUESTION DÉLICATE DU « PARTAGE DE POUVOIR »

L'analphabétisme, l'habitude de rester toujours en retrait des décisions vis-à-vis des services déconcentrés et des partenaires au développement rend souvent les élus inactifs.

Eau Vive a fait prendre conscience aux élus qu'ils pouvaient négocier avec l'ONEA et être acteurs. En même temps, il fallait démontrer à l'ONEA que cette négociation à égalité serait au final bénéfique pour tous et n'entraînerait pas une perte de contrôle.

EXPLIQUER ET ANALYSER LES CONTRATS**D'AFFERMAGE ET LES BILANS****D'EXPLOITATION : VOIR, JUGER, AGIR**

Pour que les élus soient en position de négociation, il fallait au préalable qu'ils comprennent et analysent :

- les contrats d'affermage;
- les comptes rendus d'exploitation de l'ONEA.

Eau Vive a analysé, avec eux, chacun des articles du contrat d'affermage, expliqué ce que cela signifiait et a présenté une analyse comparative des différents modes de gestion (affermage, régie directe). Un juriste est intervenu pour répondre à leurs questions.

Souvent, un technicien de l'ONEA ou d'un fermier privé vient présenter le bilan d'exploitation. Mais de nombreux élus, analphabètes ne maîtrisent pas le français, et ne sont pas en mesure de comprendre les explications du technicien.

Eau Vive a proposé aux élus une visite terrain des infrastructures d'eau potable, suivie d'une schématisation et d'une présentation détaillée du compte d'exploitation du dernier exercice pour permettre aux participants de découvrir les éléments caractéristiques du système AEP.

Dans un deuxième temps, *Eau Vive* a « décortiqué » les comptes rendus avec les élus et les membres du CCEAU. Nous leur avons proposé de les réécrire à leur façon, selon leur analyse et compréhension, puis d'analyser ce bilan, d'identifier les points faibles et de proposer des actions urgentes qui permettraient de rentabiliser le réseau pour son équilibre financier.

RENÉGOCIATION DES CONTRATS

Ce travail a été partagé avec l'ONEA au cours de deux ateliers. Il a permis, avec l'aide de juristes, de rédiger un contrat d'affermage de deuxième génération, qui valorise les communes et permet à chacun d'être gagnant. Ces contrats comprennent des innovations majeures :

- L'ONEA accepte de verser 5% du chiffre d'affaires de chaque centre afin de couvrir le service communal de l'eau (frais d'AMOC utilisé uniquement dans le secteur E&A).
- En cas de résultats excédentaires, l'ONEA accepte de les reverser au fond d'investissement communal pour améliorer le réseau.

La négociation avec l'ONEA a pu aboutir parce que c'est une structure publique. L'enjeu aujourd'hui est de pouvoir enclencher la même négociation avec des fermiers privés.

APRÈS QUELQUES ANNÉES...

Aujourd'hui, la majorité des communes accompagnées sont en capacité de négocier avec l'ONEA et de défendre leurs intérêts. Il faut continuer à appuyer certaines communes, qui ne sont pas encore à niveau. Tout dépend du leader et du dynamisme du CCEAU.

Opérateurs privés de gestion : délégués / exploitant et fontainiers

Les communes signent des conventions avec des délégués (fermier ou contrat d'exploitation) pour exploiter les réseaux AEP, assurer la maintenance et le renouvellement d'une partie des pièces selon les contrats. . Le fontainier distribue l'eau à la borne fontaine. Il signe un contrat avec le délégué.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Eau Vive mène peu d'actions directes envers les opérateurs de gestion et accompagne plutôt les communes à négocier avec eux.

Eau Vive intervient cependant au niveau des fontainiers, (qui sont en bout de chaîne) en termes de :

- formation à la gestion, l'entretien des bornes fontaines...;
- défense de leurs intérêts.

🗨️ SEYDOU HASSANE

Appui à l'association des fontainiers

« À Houndé, les fontainiers ont pris conscience de la nécessité de défendre leurs intérêts lors des négociations avec le délégué. Ils ont souhaité créer une association des fontainiers pour être représenté.

Ils font état des disparités importantes de revenus entre les gestionnaires de bornes fontaines. En effet, dans les lieux fréquentés, le gestionnaire a beaucoup de travail et donc des gains plus importants.

Mais dans les quartiers plus reculés et moins fréquentés, la gestion des bornes fontaines n'est pas rentable.

Ils ont proposé que les personnes indigentes puissent gérer ces petits points d'eau. Cela génère un petit revenu à des personnes qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance. »



Spécificité du Sénégal

Au Sénégal, la compétence Eau n'est pas transférée aux communes. Jusqu'en 2014, la gestion du service reposait sur un mode communautaire avec l'appui organisé et soutenu des ministères de l'Intérieur et de l'Hydraulique.

Avec la réforme en cours, les ASUFOR n'auront à terme qu'un rôle de représentation des usagers. Néanmoins, durant la phase de transition jusqu'à la pleine application de cette réforme, les ASUFOR continueront à gérer l'eau.

La commune n'a pas de rôle direct à jouer dans la gestion, mais elle peut, en amont, élaborer sa planification, mobiliser du financement et investir pour améliorer le service. Sa commission hydraulique peut suivre et faire le contrôle de la qualité du service.



QUEL ACCOMPAGNEMENT AU SÉNÉGAL ?

L'accompagnement d'*Eau Vive*, en appui à la commune même si celle-ci n'exerce pas la compétence, concerne le transfert de compétence de gestion du service à l'ASUFOR et au gérant (conducteur de forage) :

L'ASUFOR

- Renforcer les connaissances sur la réforme, les rôles et responsabilités des acteurs et usagers, en particulier celui de l'ASUFOR et de l'État.
- Clarifier la compréhension des normes et la législation en matière de gestion de l'eau.
- Clarifier les modes de gestion, les contrats de maintenance.
- Sécuriser et gérer les ressources financières.
- Gérer le réseau et les équipements.
- Comprendre le coût de revient de l'eau.
- Gérer la consommation d'eau (relevés consommation, facturation, collecte des recettes...).
- Fournir des outils de gestion et former à leur utilisation.
- Former à l'élaboration des rapports d'activités.

Gérant

- Comprendre et maîtriser le réseau.
- Connaître le fonctionnement des différents types d'équipement hydraulique (groupe électrogène, pompes, château, réservoir...).
- Suivre l'exploitation des équipements (nombre d'heures de pompage, volume d'eau produit et distribué, formation au remplissage des fiches de pompage...).

UNE TARIFICATION QUI PERMET DE RECOUVRIR LE COÛT DU SERVICE

Le service de l'eau a un coût et il faut trouver l'équilibre financier qui permettra de le pérenniser.

Le financement du service communal de l'eau peut provenir de :

↳ **dotations de l'État** pour financer le poste d'agent technique et son fonctionnement, la réalisation/réhabilitation d'ouvrages d'AEPA;

↳ **recettes issues du recouvrement du prix de l'eau** pour financer la gestion au niveau village (maintenance des ouvrages, fonctionnement des AUE) et le monitoring du service au niveau communal à travers la redevance eau (entretien préventif des ouvrages, suivi des AUE dans les villages par l'agent technique).

Le prix de l'eau doit être fixé de façon à permettre :

↳ **la prise en charge des coûts engendrés par l'exploitation des points d'eau**, aussi bien des forages que des adductions d'eau potable;

↳ **de contribuer en partie aux coûts du monitoring**.

La réforme AEPA au Burkina Faso permet de structurer la gestion de l'eau en milieu rural :

↳ elle propose une organisation des acteurs (commune/AUE/maintenanciers);

↳ elle intervient sur le coût de l'eau, précisant des fourchettes de prix pour l'eau des forages, pour la consommation humaine et animale.

🔍 RÉFORME AEPA AU BURKINA FASO SUR LA REDEVANCE POUR L'EAU CONCERNANT LES COÛTS DE TOURNÉES DE SUIVI.

La Réforme préconise deux tournées de suivi annuel par PMH à un coût unitaire estimé à 4 000 CFA (= 6 €)/tournée. Soit un total de 8 000 CFA (= 12 €)/PMH/an.

À ce coût s'ajoute 2 000 CFA (3 €)/ an/PMH pour la maîtrise d'ouvrage communale. Soit une redevance totale de de 10 000 CFA (= 15 €)/PMH/an

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Eau Vive aide les communes à comprendre la réforme et à déterminer le prix de l'eau selon le contexte de leur territoire :

↳ Études préalables :

- État des lieux du parc de PMH : âge, type, fonctionnalité.
- Diagnostic organisationnel de la gestion des PHM.
- Diagnostic du système tarifaire et des modalités de recouvrement.

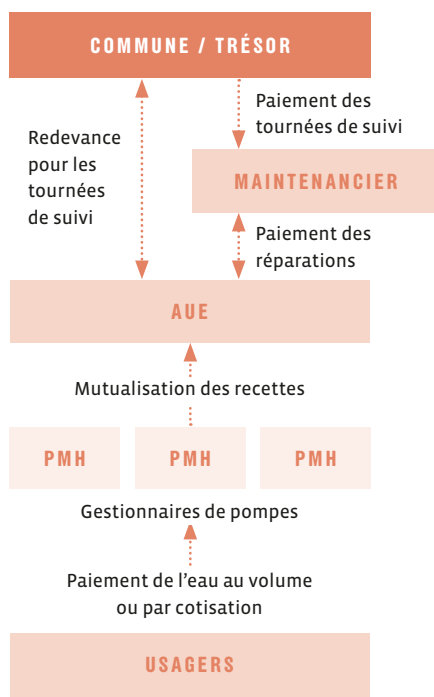
➤ Proposition d'une tarification harmonisée

- Estimation des coûts d'exploitation engendrés par PMH.
- Étude des capacités financières et de la volonté des ménages à payer, en adéquation avec les fourchettes de prix proposées par la réforme.
- Estimation du coût du suivi par le service communal E&A.
- Calcul de la contribution annuelle de chaque ménage, en fonction des charges d'exploitation des forages, du nombre d'utilisateurs par PMH et du nombre de PHM par village.
- Simulation de coûts de recouvrement du service selon une estimation basse, moyenne et haute tenant compte du coût d'exploitation des forages et de suivi du service communal.

➤ Partage des résultats et des différentes options entre le CCEAU et le conseil municipal.

➤ Appui pour l'application du tarif et de son recouvrement.

LES CIRCUITS FINANCIERS RECOMMANDÉS DANS LA RÉFORME AU BURKINA FASO



ÉTUDE DE CAS

DÉTERMINATION DU PRIX DE L'EAU SUR L'ESPACE RURAL DE LA COMMUNE DE SAPONÉ

PAR YOLANDE BAYALA YANTIO



Les élus de Saponé ne comprenaient pas comment la fourchette de prix proposée par la réforme était calculée, ni comment l'appliquer sur leur commune. Ils souhaitent fixer un prix de l'eau qui tienne compte de leurs réalités tout en garantissant la qualité du service et la pérennité des ouvrages.

ÉTAT DES LIEUX DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'EAU : UN SYSTÈME TARIFAIRES BASÉ UNIQUEMENT SUR LE SOCIAL

Le diagnostic a mis en exergue que chaque village a son système tarifaire et le prix de l'eau varie de façon notoire d'un village à l'autre. Les paiements sont irréguliers. Le taux de panne reste élevé, car le parc de PMH est vieillissant et la faiblesse des recettes ne permet pas de supporter les frais de réparation.

Le paiement du service d'eau potable n'est pas systématique et la tarification ainsi que les modalités de paiement et de recouvrement des coûts varient d'un point d'eau à un autre, d'un village à un autre en fonction du type d'utilisateurs. Cette situation rend difficile le suivi et le contrôle de la gestion du service par la municipalité. Par ailleurs, les gestionnaires de points d'eau ne connaissent pas tous les usagers et ne savent pas exactement qui doit payer l'eau. Le prix de l'eau est fixé en assemblée villageoise en tenant compte le plus souvent de ce que les usagers sont prêts à déboursier. Les charges réelles d'exploitation du point d'eau ne sont pas connues et ne sont, par conséquent, pas prises en compte dans la fixation du prix de l'eau.

Cette étude a été restituée au CCEAU, afin de partager la situation et de faciliter son appropriation.

ANALYSE DES PROPOSITIONS DE TARIFICATION DES USAGERS

Sur la base du diagnostic et de l'inventaire des ouvrages de la commune, *Eau Vive* a déterminé les coûts d'exploitation réels de chaque pompe, selon son âge, sa marque et a travaillé avec le technicien communal et le CCEAU afin d'estimer les coûts nécessaires au :

- fonctionnement des AUE et indemnisation des gestionnaires de PMH,
- coût du service communal (redevance eau, suivi des AUE par la TCEA).

Une enquête a été menée auprès d'un échantillon de ménages, afin de prendre en compte leur volonté et leur capacité à payer le service. Cette enquête a permis de dégager trois hypothèses de tarification :

- basse : 1 000 CFA = 1,5 € / ménage/an
- moyenne : 3 000 CFA = 3 € / ménage/an
- maximale : 5 500 CFA = 8,3 € / ménage/an

Sur cette base, et sur l'estimation du nombre d'usagers par point d'eau, *Eau Vive* a calculé les recettes de chaque PMH selon les différentes options de tarification. Il ressort de cette simulation que :

- le tarif proposé en hypothèse basse par les usagers ne générera pas suffisamment de recettes pour supporter les charges d'exploitation des PMH sur l'ensemble du territoire communal, ni de financer le coût du service communal et le fonctionnement des AUE.
- La situation s'améliore en hypothèse moyenne et maximale, sans toutefois permettre de supporter tous les coûts, du fait notamment des forages les plus anciens. La vétusté d'un certain nombre de forage engendre des surcoûts conséquents.

Les propositions de tarification faites par les usagers ne permettent pas une prise en charge complète des coûts d'exploitation des PMH et du service.

DÉTERMINATION DU TARIF HARMONISÉ PAR LE CCEAU

Sur la base des charges d'exploitation de chaque forage, du coût de fonctionnement des AUE et du service communal, *Eau Vive* a calculé le prix minimal à appliquer dans chaque village ainsi que la moyenne communale. Les résultats de la simulation ont été restitués au CCEAU et abouti aux constats suivants :

- Les charges d'exploitation d'un forage varient en fonction du type de pompe installé.
- Les villages déficitaires sont ceux ayant des forages vétustes et donc des charges d'exploitation très élevées.
- La réhabilitation des forages vétustes permettra d'améliorer la situation.

Le CCEAU a fait les propositions suivantes :

- prendre en compte la moyenne communale comme prix à appliquer dans tous les villages ;
- réhabiliter les forages de plus de 15 ans dans les villages déficitaires ;
- prévoir un fonds communal d'un montant équivalent au manque à gagner pour soutenir les villages déficitaires en attendant les réhabilitations d'ouvrages.

Le prix de l'eau a été fixé à 2 500 F CFA / ménage / an avec un fonds communal de soutien de 400 000 F CFA (610 €) / an.

DU PLAIDOYER ET DU TEMPS

La question de la gestion de service demande à être approfondie. Les expériences sont encore trop récentes pour pouvoir en tirer des conclusions. À ce stade, deux recommandations s'imposent toutefois.



PLAIDER POUR QUE LES LÉGISLATIONS ÉVOLUENT

En Afrique Sub-saharienne, selon les données de la Banque Mondiale, près de 63 % de la population vit en zone rurale et s'approvisionne en eau aux puits et forages PMH.

Dans la majorité des communes, la zone rurale est plus importante que l'espace urbain. Les services communaux E&A sont essentiellement mobilisés sur le suivi en zone rurale. Il est donc essentiel que le prix de l'eau au niveau des forages puisse contribuer à recouvrir en partie le coût du service communal.

Hors, mis à part le Burkina Faso, qui a légiféré sur la gestion de l'eau en milieu rural, au Mali, au Niger et au Togo, les législations restent floues et l'État encourage seulement les usagers à payer l'eau. Cette recommandation est insuffisante pour inciter les populations à payer. Par ailleurs, lorsque le paiement de l'eau est mis en place, il ne permet pas une prise en charge complète des coûts d'exploitation et du service. Dès lors, la gestion du service reste et restera déficitaire.

Aujourd'hui, si l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations s'améliore, la maîtrise d'ouvrage communale du secteur progresse, les États doivent encore franchir une

étape afin d'assurer la pérennité des actions engagées.

Un travail de plaidoyer est nécessaire pour :

- prendre en compte le service de l'eau dans sa globalité (contexte urbain et rural);
- financer le coût du service de l'eau;
- optimiser les solutions actuellement qui ne sont pas optimales. Il faut encore et toujours innover, tester et améliorer le système.



DISPOSER DU TEMPS NÉCESSAIRE AU CHANGEMENT

La gestion de service vient bousculer des habitudes ancrées en milieu rural sur la gratuité de l'eau et sur une gestion laissée aux villageois. Le changement de mentalité, la structuration des acteurs nécessite beaucoup de temps et d'accompagnement.

Par ailleurs, si des solutions sont actuellement testées, notamment au Burkina Faso avec la mise en place des AUE, le système n'a pas encore totalement montré son efficacité. Du temps est encore nécessaire pour confirmer des solutions, les évaluer, les améliorer de manière à avancer, lentement, mais résolument vers une gestion pérenne du service de l'eau.

DES CONSEILS POUR RÉUSSIR

Un service technique municipal

compétent, structuré et doté des ressources nécessaires pour assurer le suivi de la gestion du service est primordial

Intervenir

simultanément sur l'ensemble des acteurs (communes, opérateurs de gestion et de maintenance, usagers)

Convaincre

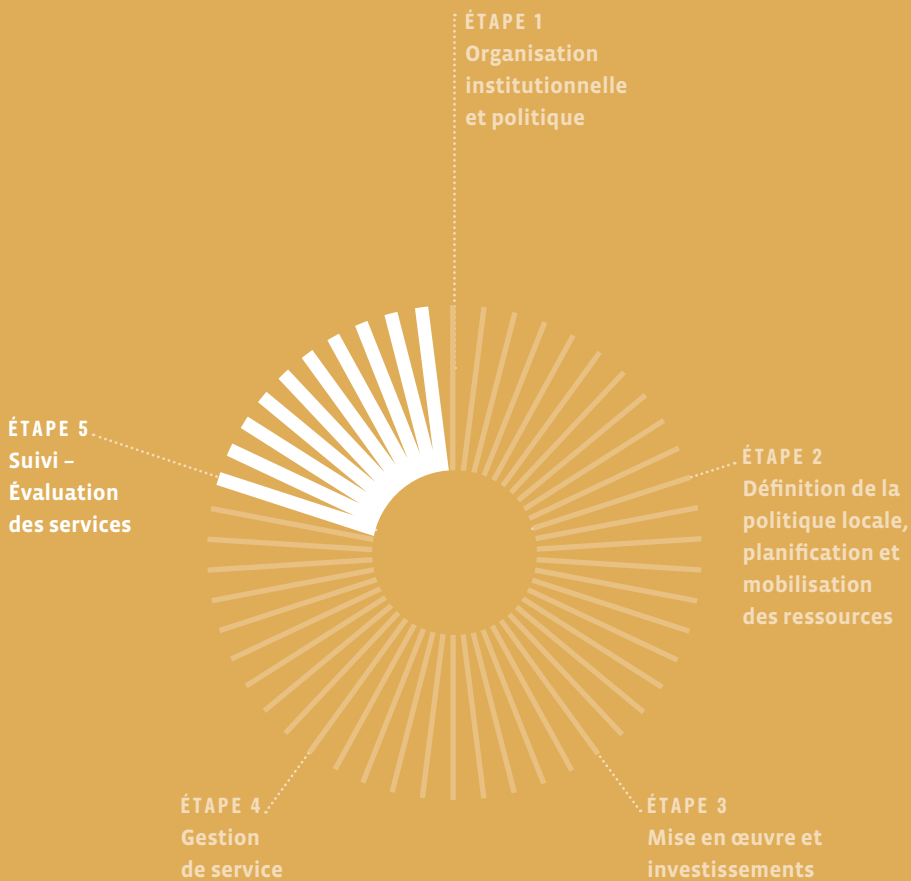
les usagers de la nécessité de payer le service de l'eau

Faire évoluer

les cadres nationaux en matière de gestion de l'eau

Innover, expérimenter et faire évoluer les solutions





SUIVI-ÉVALUATION DES SERVICES

La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation, nécessaire et important, permet :

- ↳ **d'assurer avec efficacité le service d'eau potable ;**
- ↳ **de renforcer la gouvernance** du service d'eau potable dans la transparence avec l'implication et la participation de tous les acteurs aux prises de décisions.

Le suivi-évaluation est étroitement lié aux phases de planification et de gestion du service. Cet outil transversal, permet à chacun de dépasser la « logique projet » pour évoluer vers une logique de gestion de service, dans une démarche constante d'évolution des besoins.

Eau Vive teste cette approche au Burkina Faso auprès de quelques communes pilotes, avec l'appui du F3E. L'expérience est donc récente et ne permet pas encore de tirer les leçons. Seuls le processus et une étude de cas sont présentés ci-après.

2 CLÉS POUR RÉUSSIR

- Faire comprendre aux acteurs l'importance du suivi-évaluation
- Accompagner les acteurs dans la conception et la mise en œuvre du suivi-évaluation

FAIRE COMPRENDRE AUX ACTEURS L'IMPORTANCE DU SUIVI-ÉVALUATION

C'est une étape importante qui permet aux acteurs de comprendre ce qu'est le suivi-évaluation, son utilité dans la gouvernance et la gestion du service d'eau potable. Elle permet également d'identifier les acteurs à impliquer, de définir leurs rôles.



QU'EST-CE QUE LE SUIVI-ÉVALUATION ?

Le suivi-évaluation est à mettre en lien avec la planification. Il permet de recueillir des informations sur l'état d'avancement des actions planifiées et de prendre des décisions : modification – réorientation – nouvelles actions à engager...



POURQUOI FAIRE UN SUIVI-ÉVALUATION ?

La démarche de conduite du suivi-évaluation renforce le rôle des acteurs communaux dans la maîtrise d'ouvrage. Il permet de :

- suivre l'efficacité de l'action menée, en particulier l'efficacité du service d'eau potable;
- rendre compte des résultats en tout temps à la population;
- communiquer sur l'action menée;
- impliquer largement les acteurs;
- capitaliser et apprendre.



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI-ÉVALUATION

L'accompagnement est un point très important dans l'appropriation de la démarche de suivi-évaluation. Il vise à mettre en place d'un dispositif fonctionnel piloté par les acteurs eux-mêmes.



COMMENT PROCÉDER AU SUIVI-ÉVALUATION ?

L'outil de planification (exemple PCD-AEPA) de la commune sert le plus souvent de base à cet exercice pour savoir si les objectifs prévus sont atteints.

Eau Vive accompagne les acteurs pour :

- définir une vision partagée du niveau de service public E&A à atteindre ;
- formuler des indicateurs de mesure ;
- identifier les informations à rechercher ;
- concevoir des outils adéquats pour collecter ces informations ;
- analyser ces informations, mettre en débat les résultats et faire des propositions pour améliorer le service ;
- mettre en place un plan de suivi des activités du dispositif « suivi-évaluation ».

Les données collectées et analysées permettront de :

- actualiser les diagnostics régulièrement car la « photo » de départ évolue en fonction des actions réalisées, des nouveaux besoins...

(où étions-nous? où sommes-nous? avons-nous progressé?);

- mesurer les progrès, et le chemin restant à parcourir par rapport aux objectifs fixés ;
- définir de nouveaux projets, se fixer d'autres objectifs.

Le suivi-évaluation mobilise les principaux acteurs du territoire communal : le maire et son conseil, le Cadre de concertation sectoriel eau et assainissement (CCEAU pour le BF), les AUE et leurs gestionnaires, les mainteneurs.

Chaque groupe d'acteur doit jouer sa partition pour la pérennité du dispositif de suivi-évaluation et l'amélioration du service d'eau potable dans la commune.



LA QUESTION DU FINANCEMENT

Le « suivi-évaluation » est un outil transversal de gestion et non une activité nouvelle. Son coût est à intégrer dans le cadre de la gestion de service.

ÉTUDE DE CAS

MISE EN PLACE DU
SUIVI-ÉVALUATION À ZORGHO

PAR KOKOU SÉMANOU / DIDIER KIENOU



La commune de Zorgho bénéficie de l'accompagnement d'*Eau Vive* et de partenaires de coopération décentralisée depuis de nombreuses années. En 2010, un comité communal E&A (CCEAU) et un service technique ont été mis en place et ont montré leurs capacités de pilotage et de prise d'autonomie.

Eau Vive, appuyée par le F3E, a proposé aux élus de Zorgho de s'engager dans un processus de suivi-évaluation du service dans 33 villages de la commune et des quartiers péri-urbains, desservis par des forages PMH, gérés par des AUE.

MOTIVATION DES ÉLUS

Eau Vive s'est basée sur le bilan de fonctionnalité du CCEAU pour lancer la réflexion avec les élus.

Il ressort que les membres du CCEAU étaient dans la découverte et l'apprentissage de leur rôle et restaient plutôt attentistes, focalisés sur la réalisation du projet, sans une réelle mise en perspective de leur future mission. C'était *Eau Vive*, par le biais de l'équipe projet, qui apportait les informations et proposait les réunions.

Il s'agit désormais d'anticiper la suite à donner à la fin des programmes et d'affiner les missions du CCEAU. Un atelier a été par la suite organisé afin d'expliquer la démarche et son intérêt. Un groupe de suivi-évaluation (GSE) a été constitué au sein du CCEAU afin d'animer ce processus.

MISE EN PLACE DU S-E

Lors de cet atelier, les membres du CCEAU étaient invités à définir ce qu'est un service d'eau fonctionnel et quelles sont les questions à prendre en compte pour mesurer sa qualité, en référence au Programme National AEPA (PN – AEPA).

- Infrastructures : nombre d'usagers des PMH, temps d'attente, qualité de l'eau...
- Gestion : existence d'une AUE, tenue des documents comptables, réparation des PMH, existence d'un compte bancaire...
- Satisfaction des usagers : existe-t-il des plaintes de la part des habitants?
- Gouvernance : la concertation entre les acteurs se passe-t-elle bien?

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE :**ADAPTATION, TRADUCTION ET APPROPRIATION**

Le GSE travaille en étroite collaboration avec le service technique (STEA). Le GSE précise les informations dont il a besoin pour prendre des décisions. Le STEA collecte les informations d'ordre technique.

En phase d'opérationnalisation de la démarche de suivi-évaluation, ils se sont aperçus que la grille de suivi du service initialement établie était trop théorique, trop détaillée et difficile à utiliser.

Par ailleurs, il fallait également traduire les questions en « langage terrain facile ». En effet, le langage normé du PN AEPA est loin des réalités des villageois et de leurs perceptions. Il est donc nécessaire de s'adapter aux réalités de terrain.

Le GSE et le STEA ont pris conscience que leurs attentes étaient trop larges et qu'il fallait prioriser à nouveau les informations essentielles pour gérer le service. Ils ont décidé de démarrer par :

- le suivi des ouvrages et des AUE (visites de collecte d'informations sur le terrain);
- la mise à jour de la base de données;
- le suivi du PCD AEPA;
- le suivi et le renouvellement des AUE sur 15 AUE pilotes.

Ils sont en phase d'appropriation de la démarche et de son adaptation à leurs besoins et au contexte.

VERS UN NOUVEL ÉLAN**ET UNE AUTONOMISATION DU CCEAU**

Si l'expérience est récente, elle permet toutefois de dégager quelques enseignements :

➤ La démarche de suivi-évaluation permet aux membres du CCEAU de devenir autonomes. Ils ne sont plus dans la logique de débattre sur un projet mais sur un service de la commune. Ils se sont rendu compte qu'ils devaient travailler sur des données précises, qui leur permettent de prendre des décisions.

➤ Le suivi-évaluation suscite des débats. Les membres n'ont pas les mêmes visions; ce qui les amène à se questionner sur le niveau de service public à atteindre et comment on le mesure.

➤ Le suivi-évaluation donne un cadre, du contenu et des objectifs précis sur leur mission du CCEAU. Il leur permet de suivre les décisions prises et d'en prendre de nouvelles sur des problématiques exprimées. Les membres se sentent plus investis sur cette mission de suivi du service de l'eau.

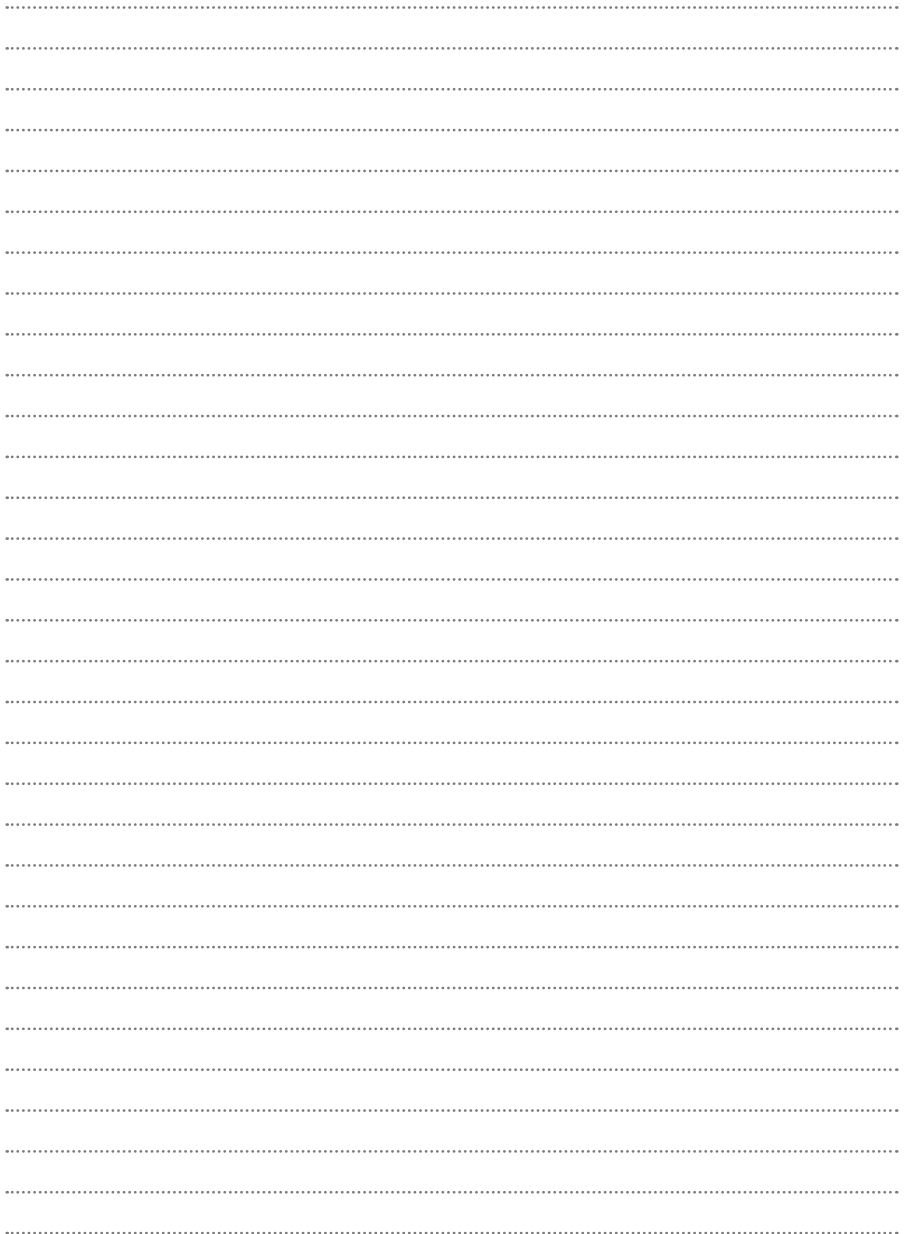
➤ Aujourd'hui, il existe un secrétariat du GSE, qui fait le compte-rendu des réunions et des décisions prises.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



LE SOUTIEN D'EAU VIVE

Eau Vive apporte son appui à la mise en place de services publics «eau et assainissement» pérenne à de nombreuses communes sahéliennes.

BURKINA FASO

- ↘ Bagaré
- ↘ Bittou
- ↘ Boussé
- ↘ Diapaga
- ↘ Diébougou
- ↘ Dori
- ↘ Gayéri
- ↘ Latoden
- ↘ Mansila
- ↘ Saponé
- ↘ Tankougounadié
- ↘ Toma
- ↘ Zorgho

MALI

- ↘ Banco
- ↘ Bancoumana
- ↘ Bankass
- ↘ Baye
- ↘ Binko
- ↘ Bossofala
- ↘ Daban
- ↘ Degnekorou
- ↘ Diallagassou
- ↘ Diedougou
- ↘ Kani-Bozoni
- ↘ Lessagou-Habé
- ↘ N'Tjiba
- ↘ Ségué

NIGER

- ↘ Adjékoria,
- ↘ Bintikodji
- ↘ Dan Goulbi
- ↘ Kornaka
- ↘ Lamordé
- ↘ Makalondi
- ↘ Mayara
- ↘ Sabon Machi

SÉNÉGAL

- ↘ Bamba-Thialène
- ↘ Dialacoto
- ↘ Kahène
- ↘ Koumpentoum
- ↘ Koussanar
- ↘ Kouthiaba
- ↘ Makacolibantang
- ↘ Malem-Niana
- ↘ Malem-Niani
- ↘ Missirah
- ↘ N'diagnao
- ↘ Ndogo-Babacar
- ↘ Netteboulou